

————— Rapport de recherche —————

**Besoins en matière de programmes et de
services des délinquants métis incarcérés
dans les établissements fédéraux de la
Saskatchewan**

This report is also available in English. Ce rapport est également disponible en anglais. Should additional copies be required, they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave., West, Ottawa, Ontario, K1A 0P9. Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

2004 N° R-155



**Besoins en matière de programmes et de services des délinquants métis
incarcérés dans les établissements fédéraux de la Saskatchewan**

John-Patrick Moore
Shelley Trevethan
Service correctionnel du Canada

Jennifer Conley
Métis Family and Community Justice Services

PRÉPARÉ POUR :

Service correctionnel du Canada
et
Métis Family and Community Justice Services

Direction de la recherche
Service correctionnel du Canada

Juillet 2004

RÉSUMÉ

Les délinquants métis présentent divers défis pour le Service correctionnel du Canada. Tout d'abord, ils sont surreprésentés dans le système de justice pénale fédéral. Alors que les Métis correspondent à 1 % de la population canadienne (Statistique Canada, 1996), les délinquants métis représentent 4 % de la population carcérale fédérale. Les recherches donnent à entendre que les délinquants métis pourraient avoir des besoins en matière de programmes différents de ceux des délinquants non autochtones et des délinquants des Premières nations. Il était donc essentiel d'examiner en profondeur les besoins des délinquants métis dans les établissements correctionnels et dans la collectivité.

L'étude a été menée en partenariat avec le Service correctionnel du Canada (SCC), le Ralliement national des Métis (RNM) et les Métis Family and Community Justice Services (MFCJS). Elle a comporté des entrevues avec 52 délinquants métis incarcérés dans des établissements correctionnels fédéraux de la Saskatchewan, avec 20 membres de leur famille et avec 13 employés des établissements. Des données des dossiers des délinquants ont également été tirées du Système de gestion des détenus, tenu par le SCC. Les données tirées des entrevues et des dossiers des délinquants ont servi à répondre aux questions suivantes :

1. Quelles sont les caractéristiques des délinquants métis sous responsabilité fédérale interviewés en Saskatchewan? Comment diffèrent-ils des autres délinquants, autochtones et non autochtones?
2. À quels programmes les délinquants métis sous responsabilité fédérale participent-ils en établissement et après leur mise en liberté? Participent-ils à des programmes axés sur les secteurs qui constituent des besoins élevés?
3. De quels programmes et services les délinquants métis sous responsabilité fédérale ont-ils besoin dans les établissements correctionnels et après leur mise en liberté?

4. De quels programmes et services les familles des délinquants métis ont-elles besoin?
5. Quelle information le personnel correctionnel possède-t-il au sujet de la culture métisse et des délinquants métis ou quelle formation a-t-il reçue à ce sujet?

Profil des délinquants métis

L'étude a révélé que les délinquants métis incarcérés dans les établissements fédéraux de la Saskatchewan étaient jeunes, peu scolarisés et sans emploi au moment de leur arrestation. En outre, ils avaient de lourds antécédents criminels, avaient commis des crimes de violence et avaient des besoins dans plusieurs secteurs criminogènes (à savoir, des difficultés personnelles et affectives, la consommation de substances intoxicantes, l'emploi et la fréquentation de criminels). Le profil des délinquants métis ressemblait à celui des délinquants des Premières nations, mais on a observé d'importantes différences entre les délinquants métis et les délinquants non autochtones. Un plus grand nombre de délinquants métis avaient des besoins généraux élevés et devaient suivre des programmes de lutte contre la toxicomanie. En outre, les délinquants métis présentaient un faible potentiel de réinsertion sociale plus souvent que les délinquants non autochtones.

Même si les délinquants métis et les délinquants des Premières nations se ressemblent sous divers points de vue, l'étude a révélé que les délinquants métis étaient moins susceptibles de parler une langue autochtone et plus susceptibles d'avoir grandi dans un centre urbain. Les résultats semblent suggérer que, tandis que les délinquants métis et les délinquants des Premières nations peuvent tirer profit de programmes correctionnels semblables, les délinquants métis pourraient avoir besoin d'interventions adaptées à leurs expériences culturelles et à leur environnement.

Participation aux programmes

Plus des trois quarts des délinquants métis ont dit participer à des programmes dans les établissements. Ils participent surtout à des programmes visant la toxicomanie, la maîtrise de la colère, la violence familiale et les aptitudes cognitives. Bon nombre ont affirmé avoir terminé les programmes. Un plus petit nombre a participé à des programmes destinés aux Autochtones et aux Métis. En général, les délinquants ont trouvé les programmes correctionnels utiles.

Besoins des délinquants métis

Lors de leur admission, les délinquants métis incarcérés dans les établissements fédéraux de la Saskatchewan ont dit avoir été aux prises avec beaucoup de difficultés. Les problèmes liés à la consommation de substances intoxicantes et à la gestion de la colère étaient fréquents. Une grande proportion de délinquants métis estimaient que leurs besoins étaient différents de ceux des délinquants non autochtones (58 %) et des délinquants des Premières nations (36 %). Ces différences étaient souvent reliées à la culture. Une analyse qualitative des besoins des délinquants a révélé que les délinquants métis ont besoin de programmes qui sont axés sur la culture et les pratiques métisses; elle a fait ressortir l'importance d'avoir des Aînés et des mesures axées sur la culture dans les établissements fédéraux. En outre, une proportion considérable de délinquants métis ont signalé le besoin de programmes correctionnels pour régler différents problèmes.

Les délinquants métis ont fait ressortir l'importance des programmes d'emploi et d'éducation au moment de leur mise en liberté pour les aider dans la collectivité. Un grand nombre ont également mentionné qu'ils avaient besoin d'un réseau de soutien et de programmes culturels; ils ont souligné l'importance de leur fournir des possibilités et de l'appui communautaire pour faciliter leur réinsertion sociale.

Besoins des familles

L'étude a révélé que les membres des familles des délinquants métis ont besoin de divers mécanismes d'appui pour les aider pendant les périodes difficiles. Les familles ont insisté sur le besoin de demeurer en contact avec le délinquant pendant son incarcération, d'avoir accès à un réseau d'appui dans la collectivité et d'obtenir de l'aide pour compenser le fardeau financier. Les familles ont parlé des mêmes besoins à la mise en liberté du délinquant, soulignant l'importance de la sécurité financière et de la participation communautaire.

Membres du personnel

Les entrevues avec le personnel ont fait ressortir leur vaste expérience avec les délinquants autochtones en général et plus précisément avec les délinquants métis. Cependant, un grand nombre d'entre eux estimaient qu'ils ne connaissaient pas suffisamment la culture métisse et les besoins particuliers des Métis, et ont mentionné plusieurs moyens d'accroître leurs connaissances. Ils ont notamment expliqué qu'il serait important qu'ils suivent une formation culturelle. L'étude a révélé qu'une formation additionnelle sur la culture métisse et les besoins particuliers des Métis pourrait aider le personnel à mieux servir les délinquants métis.

En résumé, le projet a permis de mieux comprendre les délinquants métis, leurs familles et les travailleurs de première ligne qui leur viennent en aide dans les établissements. Les résultats pourraient aider à améliorer les programmes correctionnels offerts dans les établissements fédéraux. De plus, les résultats peuvent aider les administrateurs correctionnels à cerner les lacunes en matière de services dans la collectivité pour les délinquants métis et leurs familles.

REMERCIEMENTS

Les auteurs tiennent à remercier les membres du groupe de travail de leur précieux concours. Le groupe de travail était composé de Shelley Trevethan, de John-Patrick Moore (SCC - administration centrale), de Crytsal Pinay (SCC – région des Prairies), de Patricia Stirbys (Solliciteur général Canada), de Frankie Berland (Ralliement national des Métis), d'Alex Maurice, de Lyn Larose, de Bonnie Start, de Kim Laliberté, de Jennifer Conley (Métis Family and Community Justice Services), de Denise McCafferty (Saskatchewan Social Services), de Linda Clements (Corrections and Public Safety) et de Michael Maurice (Aîné de la nation métisse). Nous tenons à remercier spécialement Brandy Laronde pour son aide lors des entrevues avec les délinquants et avec les employés.

Ce projet a pu être réalisé grâce au travail des membres du personnel du SCC qui ont offert leur appui et leur savoir-faire à diverses étapes du projet : Michael Jeffery (conception de bases de données et de tableurs, saisie de données) et Collette Cousineau (extraction de données du SGD).

Nous souhaitons également exprimer notre reconnaissance aux administrateurs des établissements correctionnels qui ont rendu l'étude possible. Le soutien apporté par les directeurs, les directeurs adjoints des programmes correctionnels et des autres employés des établissements a grandement facilité le processus de recherche.

Enfin, un merci spécial aux participants de l'étude qui nous ont aidés à examiner des questions délicates, mais combien importantes. Les expériences dont nous ont fait part les délinquants, leur famille et les membres du personnel sont un apport précieux à l'étude. Grâce à ces connaissances, le SCC et les organisations métisses comprendront mieux les besoins des délinquants métis et de leur famille.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	i
REMERCIEMENTS	v
TABLE DES MATIÈRES	vi
INTRODUCTION	1
Délinquants métis	1
Étude	4
MÉTHODOLOGIE	6
Dossiers des délinquants	6
Entrevues avec les délinquants	7
Entrevues avec les familles	8
Entrevues avec les employés	9
Façon de procéder	10
RÉSULTATS	11
Profil des délinquants métis.....	11
Besoins des délinquants métis en établissement et dans la collectivité	25
Besoins des membres de la famille	30
Expérience et connaissances du personnel	32
CONCLUSION	35
BIBLIOGRAPHIE	41
ANNEXE A : Tableaux	43

INTRODUCTION

Le présent projet est le fruit d'une collaboration entre le Service correctionnel du Canada (SCC), le Ralliement national des Métis (RNM) et les Métis Family and Community Justice Services (MFCJS) de la Saskatchewan. Il examine les besoins propres aux délinquants métis incarcérés dans les établissements fédéraux de la Saskatchewan. La collaboration des deux organisations métisses a permis de donner plus de place à la collectivité des Métis dans les démarches visant à examiner la surreprésentation des Métis dans le système de justice pénale. Diverses sources d'information (à savoir, des entrevues avec les délinquants, avec leur famille et avec les membres du personnel et des dossiers de délinquants) ont été utilisées pour mieux comprendre les besoins des délinquants métis pendant leur incarcération et après leur mise en liberté.

Délinquants métis

Il est évident que les Autochtones sont surreprésentés dans le système de justice pénale (cf. Commission royale sur les peuples autochtones, 1996; Saskatchewan Métis Justice Review Committee, 1992; Solliciteur général Canada, 1988; Task Force on the Criminal Justice System and its Impact on the Indian and Métis People of Alberta, 1991; Trevethan, Tremblay et Carter, 2000; Trevethan, Moore et Rastin, 2002). Comme l'a établi la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones au Manitoba en 1991 :

« Un Autochtone en état d'arrestation risque davantage qu'un allochtone de se voir refuser une remise en liberté sous caution, d'être détenu en attente de son procès et de passer peu de temps avec son avocat; s'il est condamné, il risque davantage l'incarcération (Hamilton et Sinclair, 1991). »

La Commission royale sur les peuples autochtones (1996) a non seulement confirmé le problème de surreprésentation des Autochtones au sein du système de justice pénale,

mais elle a également donné à penser que le problème s'aggravait. En réaction à cela, le gouvernement du Canada a souligné l'importance de s'occuper des problèmes auxquels sont confrontés les peuples autochtones. Dans le discours du Trône de janvier 2001, il y est dit :

« [...] c'est une réalité tragique, une trop forte proportion d'Autochtones ont des démêlés avec la justice. Le Canada doit s'employer à réduire sensiblement le pourcentage d'Autochtones aux prises avec l'appareil de justice pénale, de manière à niveler cette proportion avec la moyenne canadienne d'ici une génération. » (Gouvernement du Canada, 2001)

La représentation disproportionnée des Autochtones est remarquable partout au pays, mais le problème revêt une importance particulière en Saskatchewan. Selon les statistiques, le taux d'incarcération des adultes autochtones de la province est de plus de 1 600 pour 100 000 Autochtones, comparativement à 48 pour 100 000 chez les adultes non autochtones (SCC, 1999).

Tout comme les autres groupes autochtones, les délinquants métis sont surreprésentés dans le système de justice pénale (Saskatchewan Métis Justice Review Committee, 1992; Task Force on the Criminal Justice System and its Impact on the Indian and Métis People of Alberta, 1991). Les Métis correspondent à 0,7 % de la population canadienne tandis que les délinquants métis représentent 4 % des délinquants sous responsabilité fédérale. Selon des données récentes, environ 600 délinquants métis sont incarcérés dans les établissements correctionnels fédéraux et 300 autres sont en liberté sous condition dans la collectivité (SCC, 2002).

Selon les études effectuées, les délinquants métis pourraient avoir des besoins particuliers en matière de programmes correctionnels. Cela est confirmé en partie par des études qui comparent les délinquants métis à d'autres groupes de délinquants. Bien que les différences n'aient pas été examinées en profondeur, quelques études ont révélé que les délinquants métis diffèrent des délinquants des Premières nations et des

délinquants inuits. Ces différences touchent principalement les infractions à l'origine de la peine et les besoins criminogènes déterminés à l'admission dans les établissements correctionnels fédéraux. Moore (2002) a constaté que, comme les délinquants des Premières nations, les délinquants métis avaient de lourds antécédents criminels. Les délinquants métis étaient cependant incarcérés dans de plus fortes proportions que les autres délinquants autochtones et que les non-Autochtones pour des vols qualifiés, des introductions par effraction et des infractions en matière de drogues. De plus, ils étaient plus susceptibles d'avoir des problèmes d'emploi et d'interactions sociales que les autres délinquants autochtones. Motiuk et Nafekh (2000) ont noté les mêmes différences.

Comme les recherches comparatives, les études qui portaient sur les expériences des délinquants métis pendant leur incarcération ont fait ressortir le besoin de services spécifiques. Une étude explorant les besoins des délinquants métis en établissement et durant la mise en liberté soulignait qu'il était important d'offrir des programmes axés sur la culture et de donner aux délinquants métis accès à des employés et à des services propres aux Métis (Trevethan, Moore et Thorpe, 2002). Cependant, d'après un rapport de la Manitoba Métis Federation (2002), les délinquants métis sont considérés comme des « Autochtones » à leur admission dans les établissements correctionnels fédéraux, et ne sont pas nécessairement différenciés des délinquants des Premières nations. Ainsi, certains délinquants métis ne se prévalent pas des services autochtones durant leur incarcération. Ceux qui recherchent une sensibilisation culturelle peuvent bénéficier de programmes qui incluent des pratiques sans lien avec leur culture (p. ex. sueries et cérémonies du foin d'odeur).

Les délinquants métis vivent des expériences similaires une fois remis en liberté. Les délinquants métis et leur famille bénéficient d'un soutien et de services postlibératoires dans le cadre du processus de réinsertion sociale, mais ces services ne conviennent pas nécessairement aux délinquants métis. Les programmes et services pour délinquants autochtones ne répondent pas toujours aux besoins particuliers des personnes et des familles métisses. En fait, le fait d'offrir aux délinquants métis des

programmes qui ne sont pas adaptés à leur culture ne facilite pas nécessairement leur réinsertion sociale.

Les études qui révèlent la surreprésentation des délinquants métis au sein du système correctionnel fédéral et leur profil particulier renforcent la nécessité de recherches supplémentaires sur leurs besoins en matière de programmes et de services. Les délinquants métis ont peut-être besoin d'interventions différentes de celles qui sont offertes aux délinquants des Premières nations et aux délinquants non autochtones. Il faut donc se pencher sur les raisons pour lesquelles les programmes et services actuels ne conviennent peut-être pas aux délinquants métis et trouver des moyens d'adapter ces programmes à leurs besoins.

Étude

La présente étude examine les besoins des délinquants métis. Voici les principales questions auxquelles elle tente de répondre :

1. Quelles sont les caractéristiques des délinquants métis sous responsabilité fédérale en Saskatchewan? Comment diffèrent-ils des autres délinquants, autochtones et non autochtones?
2. À quels programmes les délinquants métis sous responsabilité fédérale participent-ils en établissement et après leur mise en liberté? Participent-ils à des programmes axés sur les secteurs qui constituent des besoins élevés?
3. De quels programmes et services les délinquants métis sous responsabilité fédérale ont-ils besoin dans les établissements correctionnels et après leur mise en liberté?
4. De quels programmes et services les familles des délinquants métis ont-elles besoin?
5. Quelle information le personnel correctionnel possède-t-il au sujet de la culture métisse et des délinquants métis ou quelle formation a-t-il suivie à ce sujet?

Cette information devrait aider le SCC et les organisations métisses à mieux comprendre la façon d'intervenir auprès des délinquants métis pour favoriser leur réinsertion sociale. Elle pourrait aussi constituer une source de renseignements sur les autres moyens d'intervenir auprès de ces délinquants durant leur incarcération, en plus d'aider à déterminer la meilleure façon de mettre en application les articles 81 et 84 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC) dans le cas des délinquants métis. Ces articles de la *Loi* visent à aider les délinquants autochtones à réussir leur réintégration dans la société au moyen de méthodes de guérison traditionnelles. L'information résultant du présent projet pourrait mener à une seconde phase ciblant des collectivités précises et indiquant les services qui existent pour appliquer l'article 81 ou 84.

MÉTHODOLOGIE

La présente étude est un examen descriptif des délinquants métis incarcérés dans les établissements correctionnels fédéraux de la Saskatchewan. Pour réunir l'information nécessaire, nous avons extrait les données des sources suivantes :

- dossiers des délinquants,
- entrevues avec les délinquants,
- entrevues avec les familles,
- entrevues avec les employés des établissements fédéraux.

Dossiers des délinquants

Nous avons examiné les dossiers des délinquants, au moyen du Système de gestion des détenus (SGD) du SCC, dans le but de dégager les caractéristiques sociodémographiques des délinquants, l'infraction à l'origine de la peine qu'ils étaient en train de purger, leurs antécédents criminels et les facteurs statiques et dynamiques. Cette information a été rassemblée principalement à l'aide du processus d'évaluation initiale des délinquants (EID). Le processus d'EID du SCC sert à recueillir et à conserver des renseignements sur les antécédents criminels et la santé mentale de chaque délinquant sous responsabilité fédérale, sur sa situation sociale et son niveau de scolarité, sur les facteurs utiles pour déterminer le risque criminel (comme le nombre et la diversité des condamnations et le risque antérieur, la réaction au système correctionnel pour jeunes contrevenants et pour adultes) et sur les facteurs importants pour déterminer les besoins dynamiques du délinquant (p. ex. antécédents de travail, antécédents familiaux, fréquentations criminelles, toxicomanie, attitudes). Les résultats contribuent, d'une part, à déterminer le type d'établissement où sera incarcéré le délinquant ainsi que son plan correctionnel. D'autre part, une répartition de certaines variables liées aux antécédents criminels et aux besoins peut servir à produire un profil exhaustif de la population carcérale sous responsabilité fédérale.

Nous avons comparé les délinquants métis, les délinquants des Premières nations et les délinquants non autochtones afin d'examiner les différences entre les profils des délinquants métis et ceux des autres délinquants de la Saskatchewan. Des données comparatives ont été recueillies le 1^{er} janvier 2003 dans le cadre d'un profil instantané d'une journée des délinquants sous responsabilité fédérale.

Entrevues avec les délinquants

Les entrevues avec les délinquants métis sous responsabilité fédérale ont fourni de l'information plus approfondie que celle tirée des dossiers des délinquants. Ces entrevues ont notamment servi à recueillir des renseignements personnels qui ne se trouvaient pas dans les dossiers et elles ont permis d'avoir des discussions plus approfondies avec les délinquants au sujet de leurs besoins. Un outil d'entrevue a été élaboré en consultation avec un comité directeur.

Les questions d'entrevue portaient sur six domaines clés : renseignements généraux au sujet du délinquant, son enfance, ses problèmes familiaux, ses relations actuelles avec sa famille, sa participation aux programmes et ses besoins. Les entrevues structurées comprenaient des questions dirigées et des questions ouvertes. Les répondants ont été interrogés individuellement par deux chercheurs embauchés par les MFCJS. Chaque entrevue a duré entre 30 minutes et deux heures, selon la quantité de renseignements qui a été communiquée.

L'échantillon de l'étude était constitué de détenus incarcérés dans des établissements correctionnels fédéraux de la Saskatchewan. Cinquante-deux répondants métis ont été choisis au hasard parmi la population carcérale dénombrée de chaque établissement au moment de l'étude.

Établissement	Sécurité	Délinquants
Pénitencier de la Saskatchewan	Moyenne	41
Pénitencier de la Saskatchewan	Maximale	2
Établissement Riverbend	Minimale	9
TOTAL		52

Entrevues avec les familles

Nous avons demandé à chaque délinquant interviewé de nous fournir le nom d'un ou de plusieurs membres de sa famille avec lesquels il avait gardé le contact et avec lesquels il nous autorisait à communiquer. Nous avons ainsi obtenu le nom de 67 personnes.

Une entrevue structurée a été élaborée pour les membres de famille des délinquants métis interviewés. Les questions d'entrevue portaient sur quatre secteurs principaux : les renseignements généraux sur le membre de la famille, sa relation avec le délinquant, les besoins du délinquant et les besoins familiaux. Les entrevues structurées comprenaient des questions ouvertes et des questions dirigées.

Nous avons communiqué avec les membres de famille par téléphone et nous leur avons demandé s'ils acceptaient d'être interviewés pour le projet. Nous leur avons donné la possibilité de faire les entrevues en personne ou par téléphone.

Vingt personnes ont été interviewées. Dans certains cas, deux personnes de la même famille ont été interviewées. Toutes les entrevues ont été menées en personne par un chercheur retenu par les MFCJS.

Seize membres des familles étaient des femmes (80 %). Il y avait dix Métis, sept membres des Premières nations et trois non-Autochtones. Il s'agissait de la mère d'un délinquant (neuf), du frère ou de la sœur (cinq), du père (deux), de la femme ou la

conjointe (deux) et « d'autres membres de la famille » (deux). Les membres de famille vivent surtout dans des régions urbaines (60 %). Un petit nombre vivait dans des collectivités métisses (20 %), rurales (15 %) et autres (5 %) au moment des entrevues.

Entrevues avec les employés

Nous avons obtenu une liste des membres du personnel des établissements en communiquant avec chaque établissement. Le personnel a été par la suite choisi au hasard dans chaque liste. La proportion du personnel dans l'échantillon final correspond à la proportion de délinquants qui ont été interviewés à chaque établissement. Ainsi, un plus grand nombre d'employés ont été choisis dans le pénitencier à sécurité moyenne de la Saskatchewan. Un petit nombre d'employés venaient de l'établissement à sécurité maximale et de l'établissement Riverbend (sécurité minimale). Il est important de noter que les employés n'ont pas été choisis en fonction de leur expérience de travail avec les délinquants métis et ou de leurs connaissances dans ce secteur. L'objectif de l'étude était de recueillir diverses expériences et connaissances.

Une entrevue structurée a été élaborée pour le personnel de l'établissement. Les questions d'entrevue portaient sur trois secteurs principaux : les renseignements généraux sur les employés – principalement sur l'expérience et sur les connaissances -, les besoins et les programmes des délinquants, et les besoins familiaux. Les entrevues structurées comprenaient des questions ouvertes et des questions dirigées. Toutes les entrevues ont été menées en personne par un des deux chercheurs retenus par les MFCJS.

En tout, treize membres du personnel d'établissement ont été interviewés (hommes, 55 %; femmes, 45 %). Le plus grand nombre d'entre eux occupaient des postes de gestion des cas (77 %). Un petit nombre travaillaient comme agents de correction, chefs d'unité et dans d'autres postes (8 % dans chaque catégorie). Le plus grand nombre d'employés interviewés étaient des non-Autochtones (70 %). Une petite

proportion s'est identifiée comme membre d'une Première nation et comme Métis (30 %).

Façon de procéder

Le projet a débuté par la création d'un comité directeur. Ce comité était formé de représentants des MFCJS, du RNM et du SCC (administration centrale et région des Prairies). Un entrepreneur autochtone a été embauché pour effectuer les entrevues. Après un entretien initial, les questions d'entrevue ont été préparées et acceptées par le comité directeur.

On a communiqué avec les directeurs de chaque établissement pour discuter de l'étude. On a par la suite communiqué avec les directeurs adjoints des Programmes correctionnels de chaque établissement pour fixer les dates des entrevues et pour organiser des séances d'information avant les entrevues, au besoin.

Les entrevues avec les délinquants ont eu lieu dans les trois établissements. Pendant la même période, le personnel a été interviewé. Enfin, on a communiqué avec les proches des délinquants et on les a interviewés.

Les résultats des entrevues ont été envoyés au SCC pour la saisie des données. Les questions ouvertes ont été examinées en vue d'en dégager les grands points, et de les coder pour analyse. Après l'établissement de l'ensemble des données, on a effectué des analyses dans le but de répondre aux questions de la recherche.

RÉSULTATS

La partie qui suit contient les réponses aux questions de l'étude. Tous les tableaux statistiques sont présentés à l'Annexe A.

Une analyse a été menée afin d'établir si l'échantillon des délinquants métis interviewés était représentatif des délinquants métis incarcérés dans les établissements correctionnels fédéraux de la Saskatchewan. L'échantillon correspondait à 50 % de la population totale des délinquants métis incarcérés dans la province. Selon les constatations, le profil de l'échantillon ne différait pas significativement de celui de la population. Les résultats de l'étude peuvent donc être généralisés et être appliqués à l'ensemble des délinquants métis incarcérés dans les établissements fédéraux de la Saskatchewan.

Profil des délinquants métis

Caractéristiques sociodémographiques

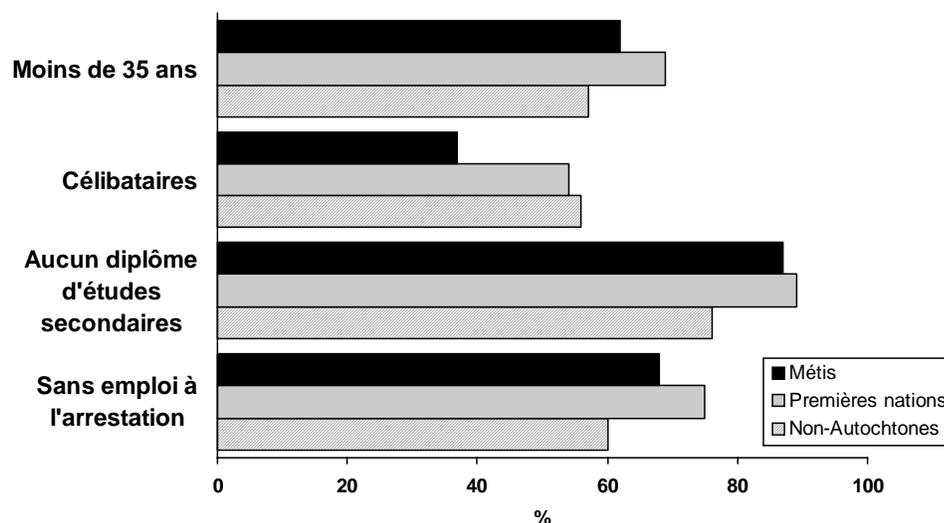
En général, les délinquants métis interviewés ressemblaient aux délinquants des Premières nations et aux délinquants non autochtones sur le plan des caractéristiques sociodémographiques. En tout, 62 % des délinquants métis étaient âgés de moins de 35 ans, comparativement à 69 % pour les délinquants des Premières nations et à 58 % pour les délinquants non autochtones. Cependant, il y avait davantage de délinquants des Premières nations âgés de moins de 35 ans par rapport aux délinquants non autochtones (tableau 1).

Comme le montre le graphique 1, le niveau de scolarité et les antécédents d'emploi des délinquants métis étaient comparables à ceux des délinquants des Premières nations et des délinquants non autochtones. Un pourcentage élevé de délinquants métis, de délinquants des Premières nations et de délinquants non autochtones n'avaient pas de diplôme d'études secondaires (87 %, 89 % et 76 % respectivement), et étaient sans

emploi au moment de l'arrestation (68 %, 76 % et 60% respectivement). Nous avons cependant observé des différences entre les délinquants des Premières nations et les délinquants non autochtones. Les premiers étaient beaucoup plus nombreux que les seconds à ne pas avoir terminé leurs études secondaires et à ne pas travailler au moment de leur arrestation.

Les délinquants métis avaient une situation matrimoniale différente de celle des délinquants des Premières nations et des délinquants non autochtones. Un plus grand nombre de délinquants métis (59 %) que de délinquants des Premières nations (40 %) et de délinquants non autochtones (26 %) étaient mariés ou vivaient en union de fait au moment de l'admission.

Graphique 1
Caractéristiques sociodémographiques



Antécédents criminels

Comme l'illustre le tableau 2, les délinquants métis avaient des antécédents criminels semblables à ceux des délinquants des Premières nations et des délinquants non autochtones. Même si de nombreux délinquants avaient eu beaucoup de démêlés

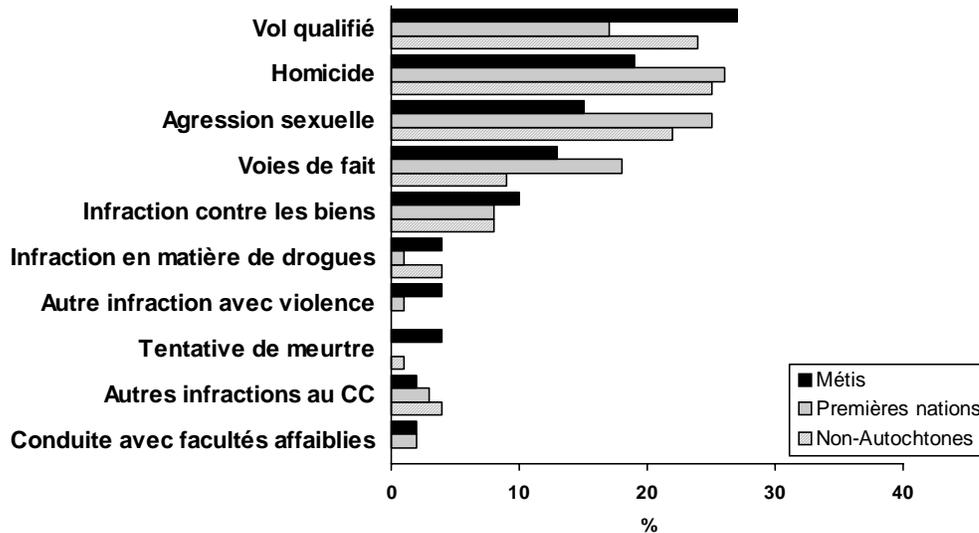
avec le système de justice pénale, les différences entre les délinquants métis et les autres étaient non significatives. Les différences entre les délinquants des Premières nations et les délinquants non autochtones étaient plus marquées. Les délinquants des Premières nations semblaient avoir des antécédents criminels plus lourds que les délinquants non autochtones.

Il est important de noter que les délinquants métis et les délinquants des Premières nations ont obtenu les mêmes pourcentages dans certaines catégories (voir le tableau 2). Cependant, comme peu de délinquants ont été interviewés, les différences entre les délinquants métis et les délinquants non autochtones n'étaient pas significatives.

Caractéristiques des infractions criminelles

Environ un quart (23 %) des délinquants métis incarcérés dans les établissements fédéraux de la Saskatchewan ont été classés « à sécurité maximale » au moment de leur admission. La proportion des délinquants classés « à sécurité maximale » n'était pas très différente de la proportion des délinquants des Premières nations (24 %) et des délinquants non autochtones (18 %) dits « à sécurité maximale » incarcérés dans les établissements fédéraux de la Saskatchewan (voir tableau 3).

Graphique 2 Infraction la plus grave



Comme le révèle le graphique 2, un grand nombre de délinquants métis étaient incarcérés parce qu'ils avaient commis des infractions avec violence. De même, un grand nombre de délinquants des Premières nations et de délinquants non autochtones ont été incarcérés pour des crimes violents (c.-à-d. homicides et agressions sexuelles). Les infractions violentes commises par les délinquants métis différaient de celles perpétrées par les délinquants des Premières nations et les délinquants non autochtones. En particulier, de plus grandes proportions de délinquants métis étaient incarcérés pour tentative de meurtre comparativement aux délinquants des Premières nations (4 % contre 0 %). Les délinquants métis étaient plus nombreux que les délinquants non autochtones à purger une peine pour « d'autres infractions avec violence » (4 % contre moins de 1 %). Nous avons également dégagé des différences significatives entre les délinquants des Premières nations et les délinquants non autochtones pour ce qui est des infractions de nature violente (à savoir, voies de fait graves, conduite avec facultés affaiblies et vol qualifié).

Les groupes différaient aussi quant aux crimes liés à la drogue. Les proportions de délinquants métis (4 %) et de délinquants non autochtones (4 %) condamnés pour une infraction en matière de drogues étaient plus élevées que celles constatées pour les délinquants des Premières nations (1 %).

La peine globale moyenne des délinquants métis était de six ans. La durée de la peine des délinquants métis était semblable à celle des non-Autochtones (5,7 ans), mais sensiblement plus longue que celle des délinquants des Premières nations (4,8 ans). Cependant, les différences entre les groupes n'étaient pas significatives.

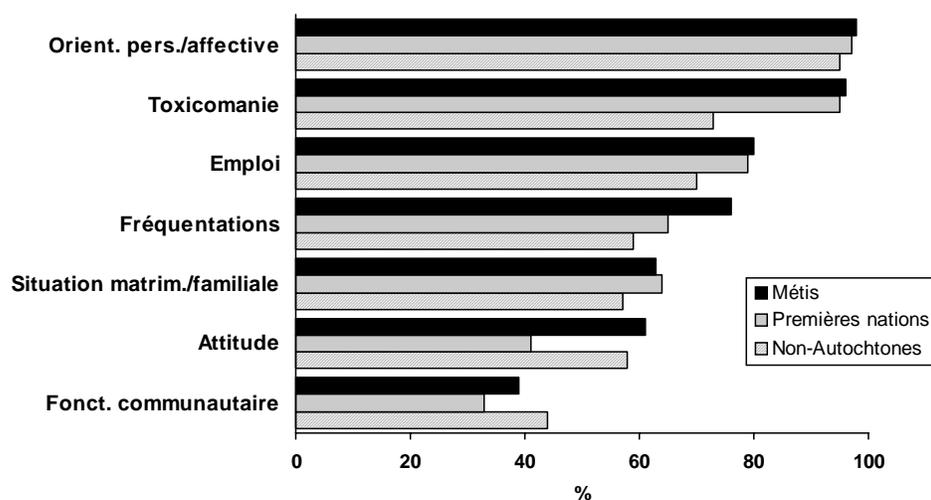
Facteurs statiques et dynamiques

Trois quarts (76 %) des délinquants métis présentaient un risque élevé de récidive à l'admission. Cette proportion n'était pas très différente de celles des délinquants des Premières nations (79 %) et des délinquants non autochtones (70 %). Cependant, de plus grandes proportions de délinquants des Premières nations présentaient un risque élevé de récidive que les délinquants non autochtones (voir tableau 4).

Les délinquants métis avaient de nombreux besoins de programmes à leur admission dans les établissements fédéraux (voir graphique 3). Un grand nombre avaient besoin d'interventions pour problèmes personnels, de toxicomanie, d'emploi et de fréquentation de criminels. De plus, les besoins des délinquants métis à l'évaluation initiale semblaient être les mêmes que ceux des délinquants des Premières nations. Cependant, les premiers présentaient dans une plus forte proportion que les seconds « un certain besoin ou un besoin manifeste » de programmes ciblant les attitudes procriminelles (61 % contre 41 %). Les besoins des délinquants métis étaient semblables à ceux des délinquants non autochtones, à quelques exceptions près. Les premiers présentaient dans une plus forte proportion que les seconds « un certain besoin ou un besoin manifeste » de programmes ciblant la toxicomanie (96 % contre 73 %) et ils étaient considérés comme ayant des besoins élevés en général (86 % contre 69 %) comparativement aux délinquants non autochtones. Des différences ont

également été observées entre les délinquants des Premières nations et les délinquants non autochtones pour ce qui est des besoins en général, de la toxicomanie, de l'emploi et de l'attitude.

Graphique 3
Un certain besoin ou un besoin manifeste



Les résultats donnent à penser que les délinquants métis doivent régler une multitude de problèmes au moyen de programmes correctionnels, mais ils indiquent aussi que bon nombre d'entre eux sont motivés à participer à ces programmes. Lors de l'évaluation initiale, un quart (24 %) des délinquants métis ont été considérés comme ayant un niveau de motivation élevé. Les mêmes résultats ont été observés chez les délinquants non autochtones (21 %). De plus, les grandes différences entre les délinquants métis et les délinquants des Premières nations (15 %) n'étaient pas significatives.

Même s'ils étaient disposés à participer à des programmes, les délinquants métis étaient nombreux à présenter un faible potentiel de réinsertion sociale à l'évaluation initiale. La même proportion de délinquants des Premières nations avait un faible potentiel de réinsertion sociale. En revanche, les délinquants non autochtones ont été

moins nombreux à présenter un faible potentiel de réinsertion sociale comparativement aux délinquants métis et aux délinquants des Premières nations (43 % contre 74 % et 75 % respectivement).

Dans l'ensemble, les délinquants métis incarcérés dans les établissements de la Saskatchewan étaient au début de la trentaine, peu scolarisés et sans emploi au moment de leur arrestation. Même si le profil sociodémographique des délinquants métis n'était guère différent de celui des délinquants des Premières nations et des délinquants non autochtones incarcérés dans les établissements fédéraux de la Saskatchewan, les résultats mettent en lumière une communauté défavorisée. En outre, les délinquants métis ont, de façon générale, eu beaucoup de démêlés avec le système de justice pénale et ils étaient incarcérés à la suite d'un crime de nature violente. Les délinquants des Premières nations et les délinquants non autochtones avaient les mêmes antécédents criminels et ils avaient commis le même genre d'infractions. Cependant, une forte proportion de délinquants métis semblaient être incarcérés pour des crimes précis de violence ou liés à la drogue. Les longs antécédents criminels des délinquants métis et la gravité des infractions correspondaient aux besoins élevés de programmes relevés lors de l'évaluation initiale. Dans l'ensemble, les délinquants métis présentaient des besoins élevés en matière de programmes dans divers secteurs. Ces besoins ressemblaient à ceux des délinquants des Premières nations et des délinquants non autochtones, mais il y avait tout de même des différences. Une plus grande proportion de délinquants métis que de délinquants des Premières nations avaient « un certain besoin ou un besoin manifeste » d'interventions ciblant les attitudes procriminelles. Une plus grande proportion de délinquants métis que de délinquants non autochtones ont également démontré des besoins élevés en général et la nécessité de suivre un programme de lutte contre la toxicomanie. En outre, même si un grand nombre de délinquants métis avaient un niveau de motivation plus élevé que les délinquants des Premières nations et les délinquants non autochtones, les différences n'étaient pas significatives.

Règle générale, les études précédentes correspondent aux résultats de la présente étude. Dans les études antérieures, les délinquants métis étaient jeunes, souvent peu scolarisés et sans emploi au moment de l'arrestation. En outre, ces études ont révélé que les délinquants métis avaient de lourds antécédents criminels, des cycles d'infractions violentes et une multitude de besoins criminogènes à l'évaluation initiale (Moore, 2002; Trevethan et coll., 2002b). Néanmoins, les résultats font ressortir l'importance d'offrir des programmes complets aux délinquants métis incarcérés dans les établissements fédéraux. Les programmes correctionnels pourraient être davantage améliorés en se concentrant sur les secteurs dans lesquels les délinquants métis sont différents.

Information sur la collectivité

Comme le montre le tableau 5, la majorité des délinquants métis incarcérés dans les établissements fédéraux de la Saskatchewan ont grandi en Saskatchewan (55 %). Ils étaient moins nombreux à vivre au Manitoba (24 %), en Alberta (12 %) et dans d'autres régions du Canada (10 %). Plus de la moitié (56 %) des délinquants métis ont dit avoir été élevés dans un milieu urbain (petite ou grande ville). Une plus faible proportion de délinquants métis ont affirmé avoir été élevés dans des régions rurales (25 %) et des collectivités métisses (15 %). Au moment de l'arrestation, trois quarts (73 %) des délinquants métis résidaient dans une collectivité urbaine. Un petit nombre résidait dans des régions rurales (13 %), dans des collectivités métisses (10 %) et dans des réserves (4 %). Deux tiers (65 %) d'entre eux habitaient ces collectivités depuis moins de six ans au moment de leur arrestation.

Actuellement, près des deux tiers (64 %) des délinquants métis disent se sentir chez eux dans une petite ou une grande ville. Ils sont moins nombreux à considérer comme leur domicile une collectivité métisse (23 %), une collectivité rurale (11 %) ou une réserve (2 %). Ils sont par contre plus nombreux à croire qu'une collectivité urbaine serait le meilleur endroit où être mis en liberté (72 %). Pourtant, certains répondants

privilégiaient les collectivités métisses (13 %) et rurales (11 %) ainsi que les réserves (4 %) pour les libérations subséquentes.

Environ huit délinquants sur dix (83 %) ont déclaré qu'ils prévoyaient aller vivre dans une petite ou une grande ville à leur mise en liberté d'un établissement fédéral. Plus précisément, une forte proportion voudrait vivre à Saskatoon (31 %), à Winnipeg (15 %), à Edmonton (8 %) et à Calgary (8 %).

De façon générale, les délinquants métis incarcérés dans les établissements fédéraux de la Saskatchewan ont passé la plus grande partie de leur enfance dans de petites ou grandes villes des provinces des Prairies. Bon nombre d'entre eux vivaient en Saskatchewan. En outre, il est évident que les délinquants se sentaient chez eux dans les collectivités urbaines. Ils étaient d'avis que ces milieux leur procureraient des avantages à leur mise en liberté. Les résultats font ressortir l'importance de maintenir et de développer des programmes et des services correctionnels pour les délinquants qui se trouvent dans les villes des Prairies. De plus, les programmes urbains doivent fournir des solutions aux problèmes associés à un retour dans un environnement qui est à l'origine du comportement criminel.

Contexte familial et culturel

Comme le révèle le tableau 6, la plupart des délinquants métis ont dit que leur principal pourvoyeur de soins durant leur enfance avait été leur mère naturelle (44 %). Un plus petit nombre d'entre eux ont affirmé que les deux parents (13 %) et les grands-parents (13 %) étaient les principaux pourvoyeurs de soins. Les délinquants semblaient très attachés à ces personnes. Environ neuf délinquants métis sur dix (87 %) ont dit être attachés à leur principal pourvoyeur de soins. Une proportion considérable de délinquants métis ont déclaré avoir grandi dans des conditions économiques favorables (71 %), et avoir eu une enfance heureuse (69 %) et stable (63 %). Il n'a pas été surprenant d'apprendre que les délinquants entretenaient actuellement des rapports avec leur famille. Les deux tiers environ entretenaient des rapports avec leur femme

(68 %) et avec leurs enfants (61 %) pendant leur incarcération. Les trois quarts (78 %) ont des contacts réguliers avec d'autres membres de leur famille.

Bien que les délinquants métis soient attachés à leur principal pourvoyeur de soins et qu'ils aient affirmé qu'ils avaient eu une enfance stable, les résultats de l'étude laissent entendre que ces délinquants ont connu des périodes difficiles dans leur foyer durant leur enfance. Plus des trois quarts (78 %) ont signalé qu'au moins une personne responsable de leur éducation avait un problème d'alcool, et un cinquième (24 %) ont mentionné un problème de toxicomanie ou d'inhalation d'intoxicants. Enfin, les répondants ont été témoins très tôt dans leur vie d'agressions au foyer. Trois quarts des délinquants métis (75 %) ont dit avoir été victimes ou témoins de violence familiale durant l'enfance. Diverses formes de violence étaient présentes dans les familles des délinquants. Une grande proportion de délinquants métis qui ont signalé de la violence ont vécu ou ont vu des violences physiques (92 %), psychologiques (59 %) et sexuelles (41 %). En outre, 83 % des délinquants métis ont dit qu'ils avaient été victimes ou témoins de violence dans la collectivité.

En plus des problèmes associés aux familles dysfonctionnelles, de fortes proportions de délinquants métis ont connu une rupture dans leur vie familiale. Plus de la moitié (52 %) ont signalé avoir été sous la protection des services d'aide à l'enfance à un moment ou à un autre; un grand nombre ont été placés en famille d'accueil (68 %) et dans des foyers de groupe (36 %). Cette situation est semblable à celle des délinquants autochtones incarcérés dans les établissements fédéraux (Trevethan et coll., 2002a). L'étude actuelle fait ressortir à quel point le milieu familial de nombreux délinquants a été perturbé tôt dans leur vie.

Les difficultés familiales au cours de l'enfance semblent avoir eu des incidences importantes sur la vie d'adulte des délinquants. Un grand nombre d'entre eux étaient d'avis que le problème de toxicomanie au domicile familial a contribué à leur emprisonnement (68 %). Plus des deux tiers (69 %) estimaient que la violence familiale était directement liée à leur incarcération.

Les études donnent à penser que les expériences négatives des délinquants métis incarcérés dans les établissements fédéraux de la Saskatchewan pendant leur enfance ne sont pas différentes de celles des délinquants métis incarcérés dans d'autres provinces. Selon Trevethan et coll. (2002b), de fortes proportions de délinquants métis de la Colombie-Britannique ont été victimes de violence et ont été témoins de toxicomanie dans leur foyer. En outre, les études ont fait ressortir que les délinquants métis ont vécu, enfants, les mêmes expériences que les délinquants autochtones en général. Johnson (1997) a découvert qu'une grande proportion de délinquants autochtones ont été victimes de violence et de mauvais traitement pendant leur jeunesse. D'autres études ont révélé des résultats semblables (Trevethan, Auger, Moore, MacDonald et Sinclair, 2002a).

Un environnement instable pendant l'enfance et la rupture familiale pourraient avoir influé sur la façon dont les délinquants métis pratiquent et intériorisent leur culture. Comme le montre le tableau 7, près des trois quarts (71 %) des délinquants métis ont affirmé pendant l'entrevue qu'ils ne parlaient pas ou ne comprenaient pas de langues autochtones. De plus, seulement un tiers (33 %) ont dit avoir participé à des activités destinées aux Métis, et 30 % se sentaient attachés à leur culture métisse pendant leur enfance. Des résultats semblables ont été observés lorsqu'on a demandé aux délinquants d'exprimer leurs sentiments à l'égard de la culture métisse dans les établissements. Moins de la moitié (40 %) des délinquants métis ont dit qu'ils étaient actuellement attachés à leur culture métisse et seulement 6 % ont dit participer à des activités destinées aux Métis dans les établissements fédéraux. Cette faible participation est probablement attribuable au manque d'activités pour les Métis dans les établissements. En revanche, ils étaient nombreux à participer à des activités autochtones dans les établissements (42 %) et à se sentir attachés à une autre culture autochtone (55 %). Les études antérieures montrent que les délinquants des Premières nations ont vécu une expérience différente par rapport à leur culture dans les établissements fédéraux. Comparativement aux délinquants métis de la Saskatchewan, de plus fortes proportions de délinquants des Premières nations ont déclaré parler une

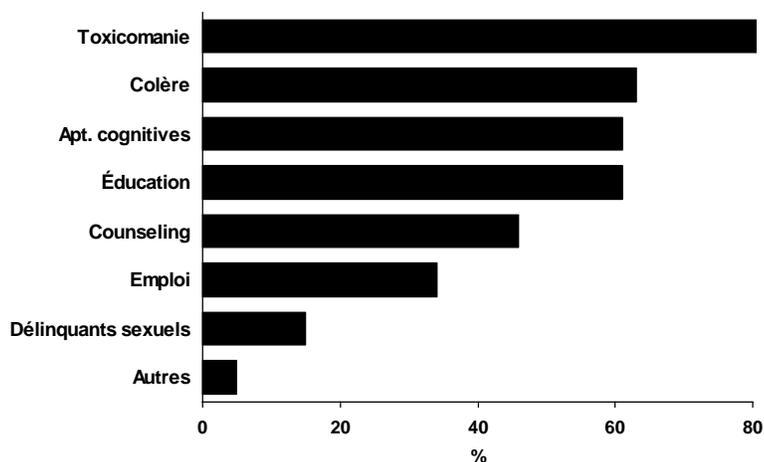
langue autochtone, être attachés à leur culture et participer à des activités traditionnelles (Trevethan et coll., 2002a).

Les résultats de la présente étude semblent indiquer que les délinquants métis ont été très peu exposés à la vie traditionnelle des Métis alors qu'ils étaient enfants, et qu'ils avaient un faible sentiment d'appartenance à leur culture. En outre, les délinquants métis ne semblaient pas adopter de coutumes métisses dans les établissements, mais un grand nombre d'entre eux participaient à des activités axées sur les cultures des Premières nations. De nombreux délinquants avaient une forte appartenance à la culture des Premières nations. La participation à des activités culturelles et spirituelles a certes des répercussions positives, mais les programmes doivent tenir compte de la diversité des cultures autochtones présentes dans les établissements fédéraux. Les avantages de la participation à des activités culturelles qui ne reflètent pas les expériences de la clientèle ne sont pas clairs.

Participation aux programmes

Les résultats de l'étude semblent indiquer que les délinquants métis ont participé à divers programmes correctionnels. Plus des trois quarts (79 %) ont dit avoir participé à des programmes pendant leur incarcération dans le système fédéral. Le graphique 4 révèle qu'ils étaient plus nombreux à participer aux programmes de lutte contre la toxicomanie (88 %). Ils étaient également nombreux à participer à des programmes de maîtrise de la colère et à des programmes sur la violence familiale (63 %), et à des programmes d'éducation (61 %), d'aptitudes cognitives/connaissances de base (61 %) et de counseling (46 %). Un plus petit nombre participait à des programmes d'emploi (34 %), de traitement des délinquants sexuels (15 %) et « autres » (5 %) (voir le tableau 9). En outre, parmi les délinquants métis qui avaient bénéficié de la libération conditionnelle, plus de la moitié (58 %) ont dit avoir participé à des programmes pendant qu'ils étaient dans la collectivité, surtout des programmes de lutte contre la toxicomanie (91 %) et des programmes de counseling (55 %).

Graphique 4
Participation aux programmes



Règle générale, une faible proportion de délinquants métis ont déclaré qu'ils participaient à des programmes conçus pour les Autochtones. Le counseling (42 %) et les programmes de lutte contre la toxicomanie (36 %) étaient le plus souvent des programmes propres aux Autochtones. Il y avait bien moins de programmes de traitement des délinquants sexuels (17 %), de programmes de maîtrise de la colère (12 %), de programmes éducatifs (8 %) et de programmes d'aptitudes cognitives/connaissances de base (4 %) qui s'adressaient spécialement aux délinquants autochtones. En outre, seulement cinq programmes avaient été spécialement conçus pour les Métis (deux programmes relatifs à la toxicomanie, deux programmes de counseling et de services psychologiques et un programme d'éducation).

Une analyse a été menée afin d'établir si les délinquants ayant « un certain besoin ou un besoin manifeste » avaient suivi des programmes appropriés en établissement. Comme le révèle le tableau 11, une forte proportion de délinquants ayant « un certain besoin ou un besoin manifeste » dans le secteur de la toxicomanie ont participé à des programmes de lutte contre la toxicomanie (90 %). En outre, une proportion considérable de délinquants qui avaient des besoins personnels et affectifs ont participé à des programmes de lutte contre la toxicomanie (87 %), de maîtrise de la colère

(64 %) et d'aptitudes cognitives/connaissances de base (62 %). Parmi les délinquants métis qui avaient « un certain besoin ou un besoin manifeste » dans le secteur matrimonial et familial, environ les trois quarts (72 %) ont participé à des programmes de maîtrise de la colère et à des programmes sur la violence familiale. En outre, plus des deux tiers (67 %) des délinquants ayant « un certain besoin ou un besoin manifeste » dans le secteur de l'emploi ont pris part à des programmes d'éducation. Cependant, seulement 42 % des délinquants qui avaient des besoins en emploi ont participé à des programmes reliés à l'emploi. Dans l'ensemble, les résultats donnent à penser que les besoins criminogènes des délinquants métis ont été satisfaits dans le cadre de programmes appropriés en établissement.

Une forte proportion de délinquants métis ont déclaré avoir terminé les programmes en établissement auxquels ils étaient inscrits (tableau 9). D'après ce que les délinquants ont communiqué, les taux d'achèvement étaient les plus élevés pour les programmes de lutte contre la toxicomanie (97 %) et de maîtrise de la colère (96 %). Dans le même ordre d'idées, une large part des délinquants qui ont participé à des programmes d'emploi (93 %), d'aptitudes cognitives/de connaissances de base (88 %), de counseling (84 %) et de traitement des délinquants sexuels (83 %) ont affirmé avoir satisfait aux exigences des programmes. Une plus faible proportion a terminé des programmes d'éducation (68 %).

Malgré le fait que les programmes ne comprenaient pas suffisamment d'éléments autochtones et métis, les délinquants ont affirmé que les programmes correctionnels leur avaient été utiles (tableau 9)¹. La plupart des délinquants métis qui ont participé aux programmes pour délinquants sexuels (100 %), de counseling (95 %) de maîtrise de la colère (92 %) et d'éducation (92 %) ont déclaré que le contenu du programme et le matériel les avaient aidés d'une certaine manière. Un nombre considérable de délinquants métis ont trouvé utiles les programmes de lutte contre la toxicomanie (89 %), d'emploi (79 %) et d'acquisition de compétences psychosociales (76 %), ce qui

¹ Il convient de noter que peu de délinquants ont participé à certains de ces programmes; il faut donc interpréter ces résultats avec prudence.

fait ressortir l'influence positive des interventions en établissement sur la vie des délinquants. Cependant, presque tous les délinquants ont fait remarquer qu'ils aimeraient que des animateurs métis soient chargés des programmes et des services en établissement (98 %) et dans la collectivité.

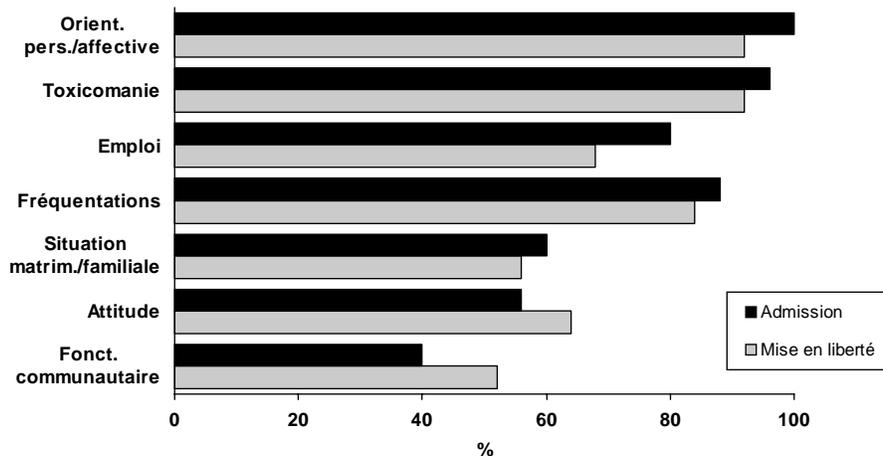
En résumé, les délinquants métis incarcérés dans les établissements fédéraux de la Saskatchewan ont participé à une multitude de programmes correctionnels ciblant des besoins particuliers. Les besoins présentés à l'évaluation initiale étaient habituellement réglés dans le cadre d'interventions appropriées. Une forte proportion de délinquants métis ont dit avoir terminé ces programmes et les avoir trouvés utiles, même s'ils ne traitaient pas suffisamment de questions propres aux Métis. De façon générale, ces résultats correspondent aux études antérieures sur les délinquants métis incarcérés dans les établissements fédéraux de la Colombie-Britannique. Trevethan et coll. (2002b) ont remarqué qu'une forte proportion de délinquants métis participaient à des programmes axés sur leurs besoins criminogènes. En outre, les délinquants ont trouvé les programmes profitables. Les résultats donnent à penser que les pratiques de planification correctionnelle actuelles permettent d'associer les besoins particuliers aux programmes spécialisés. Les résultats montrent également l'utilité des programmes correctionnels pour le traitement des facteurs liés au comportement criminel. Cependant, on ne sait pas encore si les questions culturelles et spirituelles sont traitées efficacement dans le cadre de programmes de base en établissement.

Besoins des délinquants métis en établissement et dans la collectivité

Une grande proportion de délinquants métis avaient « un certain besoin ou un besoin manifeste » dans plusieurs secteurs criminogènes à l'évaluation initiale et lorsqu'ils ont réintégré la collectivité. Cependant, comme l'illustre le graphique 5, une plus large proportion de délinquants à l'admission qu'à la mise en liberté avaient « un certain besoin ou un besoin manifeste » d'interventions pour difficultés personnelles et affectives (100 % contre 92 %), toxicomanie (96 % contre 92 %), emploi (80 % contre 68 %), fréquentations (88 % contre 84 %) et besoins matrimoniaux et familiaux (60 %

contre 56 %)². En revanche, il semble qu'il y avait davantage de délinquants métis à la mise en liberté qu'à l'admission qui affichaient des besoins dans les secteurs de l'attitude (64 % contre 56 %) et du fonctionnement communautaire (52 % contre 40 %). Le besoin d'intervention plus élevé dans ces secteurs pourrait porter à croire que les problèmes liés à l'adaptation communautaire et aux attitudes sont plus présents avant la mise en liberté.

Graphique 5
Un certain besoin ou un besoin manifeste –
à l'admission et à la mise en liberté



Une analyse complémentaire a été effectuée afin d'établir si les besoins évoluaient au fil du temps de manière significative. Selon les résultats, le besoin de programmes de lutte contre la toxicomanie (M=3,8 contre M=3,4) et d'interventions visant les problèmes personnels et affectifs (M=3,7 contre M=3,4³) étaient beaucoup plus faibles au moment où le détenu était remis en liberté. Dans d'autres secteurs criminogènes, les besoins n'étaient plus les mêmes, mais les différences entre les besoins observés à l'admission et à la mise en liberté n'étaient pas significatives. En résumé, bon nombre de délinquants métis ont des besoins manifestes en programmes correctionnels avant de

² Seuls les délinquants qui ont été évalués à l'admission et à la mise en liberté font partie de cette analyse (n=25).

³ Les moyennes de l'échantillon sont calculées à l'aide d'une échelle de quatre points, 1 représentant « un atout », 2 « aucun besoin », 3 « un certain besoin, et 4 « un besoin manifeste ».

réintégrer la collectivité. Cependant, certains besoins semblaient être satisfaits en établissement.

Les besoins cernés dans le cadre de l'évaluation initiale ont également été relevés dans les entrevues avec les délinquants. Ces derniers ont dit éprouver diverses difficultés personnelles au moment de leur admission dans les établissements fédéraux (voir tableau 12). La plupart ont confié avoir des problèmes d'alcoolisme (58 %) et des habitudes criminelles (48 %). Cependant, des proportions considérables de délinquants ont aussi signalé des difficultés sur le plan de la maîtrise de la colère et de la violence (44 %), de la toxicomanie (40 %), de la stabilité financière (29 %) et des relations familiales (27 %). Un plus faible nombre avait des problèmes d'emploi/éducation (23 %) et de dépression (17 %).

Une grande proportion de délinquants métis estimaient que leurs besoins et leurs problèmes étaient différents de ceux des autres délinquants. Plus de la moitié (58 %) jugeaient qu'ils avaient des besoins différents de ceux des délinquants non autochtones. Ils expliquaient souvent leurs différences par leur identité, leur culture et leurs pratiques spirituelles. En revanche, parmi les délinquants qui disaient avoir des besoins semblables, beaucoup ont déclaré que les délinquants métis et les délinquants non autochtones étaient confrontés aux mêmes luttes personnelles et avaient besoin du même genre de programmes en milieu carcéral. En outre, environ un tiers (36 %) estimait avoir des besoins différents de ceux des autres délinquants autochtones. La culture était souvent présentée comme une différence. Bon nombre des délinquants qui croyaient que les besoins des Métis et des Premières nations étaient les mêmes ont expliqué qu'ils avaient les mêmes racines autochtones, qu'ils vivaient les mêmes expériences en établissement et qu'ils étaient confrontés aux mêmes difficultés personnelles.

En plus d'avoir des besoins particuliers, les délinquants métis ont dit avoir des besoins spécifiques en matière de programmes en établissement. Beaucoup croyaient avoir besoin de programmes axés sur la culture et les coutumes métisses (43 %). Plusieurs

des délinquants qui ont parlé de besoins culturels ont souligné l'importance d'avoir accès à des Aînés métis en milieu carcéral, à des programmes axés sur les Métis et à des ressources qui pourraient les aider à connaître davantage la culture métisse. En outre, 6 % des délinquants métis estimaient qu'ils avaient besoin de membres du personnel et d'animateurs de programmes métis dans les établissements. Une forte proportion (34 %) a également mentionné le besoin de programmes correctionnels pour régler des problèmes particuliers en établissement. Ils étaient moins nombreux à exprimer un besoin de programmes visant à mieux se connaître (13 %) et à comprendre le problème de la toxicomanie (11 %).

Les suggestions des délinquants pour améliorer les programmes en établissement correspondaient à leurs besoins. Ils ont été assez nombreux à suggérer d'ajouter des programmes métis et des programmes adaptés à la culture métisse (26 %) ainsi que des programmes relatifs à la toxicomanie (22 %). En outre, certains pensaient pouvoir tirer profit de programmes d'emploi et d'éducation supplémentaires (18 %), d'autres programmes en établissement (p. ex. maîtrise de la colère/compétences psychosociales) (18 %) et de soutien des Métis et de groupes de partage (10 %) en milieu carcéral fédéral.

La plus forte proportion des délinquants métis ont cerné le besoin de programmes d'emploi et d'éducation (37 %) pour les aider dans la collectivité. De plus, ils étaient nombreux à éprouver le besoin d'un réseau de soutien (28 %) et d'activités et de programmes culturels (23 %) dans la collectivité. Une plus faible proportion estimait avoir besoin de programmes correctionnels généraux (14 %) et de programmes de lutte contre la toxicomanie (9 %).

Les délinquants ont fait diverses suggestions pour améliorer l'exécution des programmes dans la collectivité, le quart d'entre eux proposant que davantage de programmes culturels (28 %) et programmes de lutte contre la toxicomanie (26 %) soient offerts après la mise en liberté. Une plus faible proportion a expliqué que les programmes dans la collectivité pourraient être améliorés s'il y avait plus de

programmes correctionnels de base (21 %) et de formation en emploi et de programmes d'éducation (13 %). Certains ont également mentionné qu'il importait d'améliorer les réseaux de soutien des délinquants (11 %) et d'offrir des services sur la violence familiale et la maîtrise de la colère (11 %) de même que des services de counseling (9 %).

En général, les besoins de certains délinquants semblaient être plus faibles après leur mise en liberté, ce qui donne à penser que les problèmes particuliers ont été réglés durant l'incarcération. Néanmoins, les délinquants ont dit, à l'évaluation initiale, être confrontés à des difficultés. Les problèmes de consommation de substances intoxicantes et de maîtrise de la colère étaient courants. En outre, un grand nombre de délinquants estimaient que leurs besoins et leurs problèmes étaient différents de ceux des autres populations carcérales. Les délinquants métis avaient l'impression que leurs besoins étaient particulièrement différents de ceux des délinquants non autochtones.

Les délinquants ont fait ressortir l'importance de programmes particuliers en milieu carcéral et dans la collectivité pour régler leurs problèmes. Ils ont notamment expliqué qu'ils avaient besoin de programmes sur leur culture pendant l'incarcération ainsi que de programmes axés sur l'emploi et l'éducation après leur mise en liberté. Plusieurs ont exprimé le besoin de recevoir de l'aide après la mise en liberté, soulignant ainsi la nécessité de créer un réseau communautaire pour favoriser leur réinsertion sociale. Les études antérieures sur les délinquants métis sous responsabilité fédérale arrivaient aux mêmes conclusions. Les délinquants métis incarcérés en Colombie-Britannique estimaient, eux aussi, qu'ils avaient besoin d'un accès à des ressources culturelles en établissement et à des possibilités d'emploi et d'éducation après la mise en liberté (Trevethan et coll., 2002b). Ces résultats montrent l'importance des services en établissement et dans la collectivité afin de permettre aux délinquants de s'imprégner de leur culture et d'acquérir les moyens de parfaire leur éducation et, plus tard, de décrocher un emploi stable.

Besoins des membres de la famille

L'étude a également porté sur les besoins des familles (voir tableau 13). Les délinquants métis estimaient que leur famille avait besoin, durant la période d'incarcération, de diverses formes de soutien. Nombre de délinquants ont également dit qu'elle avait besoin de l'appui du délinquant lui-même (26 %), d'un réseau social ou de soutien en général (21 %) et d'aide financière (19 %). Ils ont aussi été nombreux à mentionner que les familles avaient besoin d'entretenir davantage de rapports avec les délinquants pendant l'incarcération (23 %). Ils étaient moins nombreux à affirmer que leur famille avait besoin de mieux comprendre le délinquant et ses problèmes (12 %).

Les mêmes résultats ont été observés lorsqu'on a demandé aux délinquants d'indiquer les besoins de leur famille après leur mise en liberté. Beaucoup ont signalé que leur famille aurait besoin de divers mécanismes de soutien. Une fois de plus, ils étaient nombreux à penser que leur famille aurait besoin de l'appui du délinquant (23 %), d'aide financière (20 %) et d'un réseau de soutien dans la collectivité (14 %). Ils étaient également nombreux à penser que leur famille aurait besoin d'avoir des rapports avec eux (23 %) et devrait être capable d'appuyer et de comprendre le délinquant dans la collectivité (17 %).

De l'information a également été recueillie directement auprès d'un petit nombre de membres de famille. Lors des entrevues, environ la moitié (45 %) ont avoué avoir des difficultés personnelles. Ils étaient nombreux à avoir des difficultés financières (78 %) et à avoir des problèmes de santé (56 %). Une plus faible proportion a dit avoir des problèmes de santé mentale (11 %). Même si bon nombre éprouvaient des difficultés personnelles, seulement 13 % savaient qu'ils pouvaient bénéficier de services pour les aider pendant la période d'incarcération. Ils étaient par contre plus nombreux à connaître les services disponibles après la mise en liberté (24 %).

Bon nombre des membres de famille ont signalé qu'ils avaient besoin de maintenir des rapports avec le délinquant pendant son incarcération (33 %). Cependant, ils ont également expliqué qu'ils avaient besoin d'appui pour faire face aux conséquences de

l'incarcération. Plus d'un cinquième (22 %) ont dit avoir besoin d'aide financière et d'emploi. En plus, certains membres de famille ont dit avoir besoin d'un réseau de soutien (17 %) et de counseling (11 %). Les familles ont fait part des mêmes besoins pour la mise en liberté. La plupart estimaient qu'elles devaient appuyer le délinquant et faire preuve de compréhension à son endroit au moment de sa mise en liberté (39 %), et elles étaient également nombreuses à affirmer qu'elles avaient besoin d'aide financière (28 %) et de l'appui d'un réseau social (22 %).

Dans l'ensemble, les résultats donnent à penser que les familles ont besoin de diverses formes d'aide afin de leur permettre de relever les défis rencontrés pendant l'incarcération du délinquant. En outre, les besoins des membres de famille pendant la période d'incarcération ne semblaient pas tellement différents de ceux éprouvés après la mise en liberté. Les délinquants et les membres de leur famille reconnaissent l'importance d'un réseau social pour appuyer les familles pendant les périodes difficiles. Trevethan et coll. (2002b) ont aussi constaté que les membres de famille des délinquants métis incarcérés dans les établissements fédéraux de la Colombie-Britannique avaient besoin d'un réseau d'appui formé d'amis et de membres de la collectivité pendant la période d'incarcération. En outre, les délinquants et les familles qui ont participé à la présente étude ont également évoqué les difficultés financières associées à l'incarcération et à la réinsertion sociale. Les familles ont besoin d'aide financière et d'un emploi stable afin de répondre au changement de la situation économique du foyer.

Les besoins des familles métisses sont sensiblement les mêmes que ceux des autres familles en général. L'incarcération et la mise en liberté d'un délinquant présentent des défis particuliers pour la famille. Cependant, il n'existe guère de renseignements sur les besoins des familles des Premières nations et des familles non autochtones, ce rend les comparaisons difficiles.

Quoi qu'il en soit, il est essentiel que les politiques correctionnelles traitent de l'incidence de l'incarcération et de la mise en liberté sur la famille. Il y aurait peut-être

lieu d'améliorer les services relatifs aux difficultés financières. En outre, en amenant les membres de la collectivité à appuyer les familles, on pourrait alléger les problèmes personnels et sociaux auxquels elles sont confrontées.

Expérience et connaissances du personnel

Le personnel interviewé possédait une vaste expérience du travail correctionnel au niveau fédéral. Plus des deux tiers (69 %) occupaient leur poste depuis plus de trois ans et 85 % travaillaient au Service correctionnel depuis plus de trois ans (y compris des postes antérieurs). Ils étaient nombreux à avoir occupé d'autres postes au sein du SCC (92 %). Parmi ceux qui ont tenu un autre poste, la plupart ont occupé des postes d'agent de correction (92 %).

En plus d'intervenir auprès de la population carcérale générale, le personnel des établissements semblait avoir une vaste expérience de travail avec les délinquants autochtones en établissement (tableau 14). Tous les employés interviewés ont affirmé travailler avec les délinquants autochtones en général et avec les délinquants métis en particulier. En outre, ils étaient assez nombreux à travailler avec les collectivités autochtones (69 %) et métisses (31 %) d'une façon ou d'une autre. De même, toutes les personnes qui avaient occupé d'autres postes auparavant au sein du SCC travaillaient avec les délinquants autochtones en général et avec les délinquants métis en particulier. Il semblerait que le SCC ait donné des cours au personnel sur les questions autochtones. La majorité des employés (85 %) ont dit avoir déjà reçu de la formation sur les questions autochtones. Cependant, personne n'avait reçu de formation sur des questions propres aux Métis. Il ressort des résultats que le personnel des établissements a été exposé aux besoins et aux problèmes des délinquants autochtones.

Le degré d'expérience du personnel avec les délinquants autochtones semblait se refléter dans leur compréhension perçue des besoins des délinquants autochtones. Ils étaient nombreux à penser qu'ils avaient une bonne connaissance des besoins des

délinquants autochtones (69 %). En outre, plus de la moitié (54 %) ont exprimé un niveau de satisfaction moyen à élevé de leur niveau de connaissance actuel.

De façon générale, les membres du personnel pensaient que les besoins des délinquants métis étaient différents de ceux des autres groupes. Plus des deux tiers ont affirmé que les besoins des délinquants métis étaient différents des besoins des délinquants non autochtones et des délinquants autochtones (67 % chacun).

Cependant, les employés ne semblaient pas avoir beaucoup de connaissances dans ce secteur. Seulement 15 % d'entre eux ont dit avoir une bonne connaissance des besoins des délinquants métis. Un pourcentage semblable d'employés ont dit être satisfaits de leur niveau de connaissances (15 %). Il n'a pas été surprenant d'apprendre que de nombreux employés estimaient que les besoins des délinquants métis n'étaient pas satisfaits en établissement (62 %) et après la mise en liberté (55 %).

Dans l'ensemble, le personnel des établissements possédait une connaissance limitée de la culture autochtone. Seulement un tiers (31 %) des employés ont dit avoir une bonne connaissance de la culture autochtone. Ils avaient par contre une connaissance très limitée de la culture métisse. Une faible proportion d'employés ont signalé que leur niveau de connaissance était bon (15 %). En général, les membres du personnel étaient mécontents de leur niveau de connaissance. Une forte proportion ont exprimé un faible niveau de satisfaction à l'égard de leur compréhension de la culture autochtone en général (38 %) et de la culture métisse en particulier (77 %).

Les membres du personnel ont avoué avoir une connaissance limitée de la culture métisse et des besoins des délinquants métis, et ils sentaient qu'ils pourraient accroître leur niveau de connaissance par divers moyens. Trois quarts (77 %) d'entre eux ont dit qu'ils avaient besoin de formation culturelle afin de mieux comprendre les délinquants métis. Ils étaient un peu moins nombreux à penser qu'ils devaient être sensibilisés davantage aux collectivités métisses (23 %) et avoir accès à des sources de renseignements sur les délinquants métis (15 %).

Il est évident que les employés des établissements avaient beaucoup travaillé avec les délinquants autochtones. Il semblait également que les employés avaient reçu de la formation du SCC sur des questions propres aux Autochtones et qu'ils connaissaient les délinquants autochtones en général. Cependant, les employés connaissaient peu les besoins des délinquants métis et la culture métisse en général. En outre, même s'ils croyaient que les besoins des délinquants métis étaient différents de ceux des autres groupes, ils avaient une connaissance limitée de leurs besoins particuliers.

Les employés des établissements ne pensaient pas bien comprendre les questions propres aux Autochtones et aux Métis; ils ont été nombreux à faire part de leur insatisfaction à l'égard de leur niveau de connaissance actuel et à indiquer qu'ils avaient besoin d'en apprendre davantage.

Les employés pensaient qu'ils pourraient acquérir une meilleure connaissance au moyen d'une formation culturelle accrue, en étant exposés aux collectivités métisses et en ayant accès à de l'information et à de la documentation. Selon nos constatations, les employés veulent parfaire leur connaissance des cultures autochtones et reconnaissent en avoir besoin. En particulier, ils devraient peut-être mieux connaître les besoins des délinquants métis et leurs coutumes. Les résultats font ressortir le grand rôle que joue le SCC en répondant aux besoins du personnel et en l'aidant à acquérir les connaissances dont il a besoin pour bien comprendre sa clientèle.

CONCLUSION

L'étude avait pour but d'examiner les besoins en matière de programmes en établissement et dans la collectivité des délinquants métis incarcérés dans les établissements fédéraux de la Saskatchewan. Elle a également examiné les besoins des familles des délinquants, et elle a mesuré l'expérience et les connaissances du personnel des établissements.

Selon les données, les délinquants métis incarcérés dans les établissements fédéraux de la Saskatchewan étaient dans la trentaine, peu scolarisés et sans emploi au moment de l'arrestation. Ils avaient également de lourds antécédents criminels, avaient commis des crimes violents et éprouvaient des besoins dans plusieurs secteurs criminogènes (à savoir, difficultés personnelles et affectives, consommation de substances intoxicantes, problèmes d'emploi et fréquentation de criminels). Le profil des délinquants métis ressemblait sensiblement à celui des délinquants des Premières nations, mais nous avons observé quelques différences. Un pourcentage plus élevé de délinquants métis étaient incarcérés pour tentatives de meurtre et infractions en matière de drogues. Ils étaient également plus nombreux à avoir « un certain besoin ou un besoin manifeste » dans les secteurs des attitudes procriminelles. Nous avons aussi dégagé d'importantes différences entre les délinquants métis et les délinquants non autochtones. Les premiers étaient plus nombreux que les seconds à avoir des besoins généraux élevés et à devoir participer à des programmes de lutte contre la toxicomanie. En outre, les délinquants métis présentaient un faible potentiel de réinsertion sociale plus souvent que les délinquants non autochtones.

L'enfance des délinquants métis a été caractérisée par de l'instabilité et des ruptures familiales. La plupart ont été élevés par un pourvoyeur de soins aux prises avec des problèmes de toxicomanie et ont connu de la violence au foyer. En outre, la moitié des délinquants métis ont été confiés aux services de protection de la jeunesse à un moment de leur vie, ce qui laisse entendre qu'ils auraient besoin d'interventions en établissement ciblant les expériences négatives de développement. Selon d'autres

études, ce genre d'expériences sont courantes chez les délinquants métis et les délinquants autochtones en général. Cependant, certaines expériences vécues par les délinquants métis semblent très différentes de celles des délinquants autochtones. Les recherches révèlent que les délinquants métis sont plus susceptibles que les délinquants des Premières nations d'avoir grandi dans un milieu urbain et de ne parler ni comprendre une langue autochtone. Ainsi, certains éléments laissent entendre que les délinquants métis pourraient avoir des besoins différents de ceux des délinquants des Premières nations. Les différences quant à l'expérience culturelle, à l'environnement et aux caractéristiques du profil pourraient venir confirmer le besoin de programmes spécialisés. Il faudra pousser l'étude davantage afin d'établir si les programmes conçus pour les délinquants des Premières nations conviennent aux délinquants métis.

Les délinquants métis ont pris part à divers programmes en établissement conçus pour les délinquants sous responsabilité fédérale. Plus des trois quarts ont participé à des programmes pendant leur incarcération. Ils étaient plus nombreux à participer à des programmes de lutte contre la toxicomanie (88 %) et de maîtrise de la colère (63 %). En outre, ils étaient peu nombreux à participer à des programmes axés sur les Autochtones et seulement cinq d'entre eux ont pris part à des programmes propres aux Métis. Pourtant, les délinquants ont trouvé les programmes utiles. Une analyse comparative des besoins criminogènes et des programmes porte à croire que plusieurs besoins des délinquants ont été satisfaits dans le cadre de programmes appropriés. Les résultats confirment l'utilité des programmes correctionnels pour le traitement des facteurs liés au comportement criminel. Cependant, il reste encore à déterminer si les questions culturelles et spirituelles sont abordées adéquatement dans le cadre de programmes de base en établissement.

Lors des entrevues, les délinquants métis ont été nombreux à expliquer qu'ils éprouvaient des difficultés personnelles au moment de leur admission au pénitencier. Beaucoup estimaient que leurs besoins étaient différents de ceux des délinquants non autochtones. Seulement un tiers pensaient que leurs besoins étaient différents de

ceux des délinquants des Premières nations. Beaucoup ont dit avoir besoin de programmes adaptés à leur culture en établissement. Plusieurs ont fait ressortir l'importance d'avoir accès à des Aînés métis en établissement, à des programmes propres aux Métis et à des ressources qui pourraient les aider à en apprendre davantage sur la culture métisse. L'emploi, l'éducation et le soutien social ont été présentés comme des éléments importants après la mise en liberté. Les besoins exprimés par les délinquants métis en Saskatchewan semblaient correspondre à ceux des délinquants métis des autres provinces. Les constatations font ressortir l'importance d'offrir des services en établissement et dans la collectivité qui permettent aux délinquants de reprendre contact avec leur culture et de leur fournir les moyens nécessaires pour parfaire leur éducation en vue de trouver un emploi stable dans la collectivité.

Les délinquants métis estimaient que leur famille avait, elle aussi, des besoins particuliers pendant leur incarcération. Ils ont expliqué qu'elle avait besoin d'appui de leur part, de réseaux sociaux solides et d'aide financière. Ils étaient nombreux à penser qu'au moment de leur mise en liberté, leur famille aurait besoin d'appui de leur part, d'aide financière et d'un réseau de soutien dans la collectivité pour surmonter les difficultés associées à la réinsertion sociale. Les membres de famille pensaient également qu'ils avaient certains besoins à la mise en liberté du délinquant. Beaucoup estimaient qu'ils devaient soutenir le délinquant et faire preuve de compréhension, mais plusieurs ont insisté sur le fait qu'ils avaient besoin d'aide financière et de l'appui d'un réseau social. Selon les constatations, l'incarcération d'un membre de famille et sa réinsertion sociale ont une incidence considérable sur la dynamique familiale. Les besoins spéciaux semblent urgents dans ces périodes. En particulier, il faudrait peut-être améliorer les services communautaires pour permettre aux familles de mieux composer avec leurs difficultés financières. En outre, le soutien de la collectivité aux familles pourrait faciliter leurs combats personnels et sociaux. S'il est évident que les familles des délinquants métis ont d'importants besoins en matière de services, il n'est pas facile de savoir à quel point ces besoins sont différents de ceux des familles des Premières nations et des familles non autochtones.

Le personnel correctionnel possédait une vaste expérience du travail avec les délinquants autochtones et les délinquants métis en établissement. Les employés estimaient, eux aussi, que les besoins des délinquants métis étaient différents de ceux des autres groupes. Cependant, ils ne pouvaient pas mettre le doigt sur ces différences. Ils étaient nombreux à admettre qu'ils connaissaient peu la culture métisse et les besoins des délinquants métis. Une forte proportion d'employés se disaient insatisfaits de leurs connaissances, mais avaient l'impression qu'elles pourraient être améliorées grâce à la formation culturelle, à l'exposition aux collectivités métisses et à la documentation pertinente. Il est évident qu'il faut appuyer la mise en œuvre de programmes de formation pour les employés des établissements qui ont besoin de parfaire leurs connaissances de la culture métisse et des besoins des délinquants métis. Les employés admettent que leurs connaissances sont limitées dans ce secteur et affirment qu'ils doivent mieux comprendre leur clientèle. En outre, une formation spécialisée dans le domaine de la diversité culturelle des Métis et des besoins des délinquants métis pourrait avoir pour effet d'améliorer les pratiques de planification correctionnelle et l'exécution des programmes. En somme, si les employés sont mieux renseignés, ils pourront peut-être mieux répondre aux besoins criminogènes des délinquants métis dont ils s'occupent.

Un certain nombre d'implications importantes pour les politiques correctionnelles sont ressorties de cette étude. Premièrement, même si les délinquants métis et les délinquants des Premières nations ont des caractéristiques communes, les services devront peut-être être adaptés pour répondre aux caractéristiques et aux besoins particuliers des délinquants métis. Les programmes existants, principalement conçus pour répondre aux besoins des délinquants des Premières nations, devraient peut-être être modifiés pour mieux correspondre aux expériences et au contexte culturel des délinquants métis en établissement. En outre, il est important que les programmes en établissement destinés aux délinquants métis développent et conservent une forte sensibilisation culturelle. Les délinquants ont beaucoup insisté sur la nécessité d'avoir accès à des services axés sur leur culture pendant leur incarcération. Les résultats montrent que les programmes qui mettent l'accent sur l'acquisition d'aptitudes pratiques

et de connaissances tout en aidant les délinquants à conserver leur appartenance culturelle pourraient être bénéfiques dans la collectivité. Il faudra évidemment effectuer d'autres études pour déterminer l'impact des programmes et des services axés sur la culture.

Deuxièmement, il importe que les politiques correctionnelles tiennent compte de l'incidence de l'incarcération sur les familles et du rôle que celles-ci jouent dans la réinsertion sociale du délinquant. L'étude révèle que les familles des délinquants métis ont besoin de soutien social et financier, mais qu'elles ne connaissent pas les services qui leur sont offerts. Même si les besoins des familles métisses ressemblent à ceux des autres familles de délinquants, le degré de besoin pourrait être différent. Selon les études, les familles autochtones sont en général défavorisées sur le plan socioéconomique. Les difficultés associées à l'incarcération et à la mise en liberté d'un membre de famille peuvent aggraver les problèmes financiers. Une plus grande rupture familiale et des problèmes économiques pourraient exiger plus d'appui social dans la collectivité. Faire découvrir les services communautaires aux familles et améliorer l'exécution des services pourraient aider les familles à traverser ces périodes difficiles. En outre, la participation de la collectivité et l'accès à des groupes de soutien pourraient aider les familles à composer avec ces défis. Au bout du compte, l'amélioration de la qualité des services et des programmes offerts aux familles pourrait faciliter la réinsertion sociale des délinquants qui retournent dans leur famille. Il faudrait examiner davantage l'influence des familles dans le processus de réinsertion sociale. Il faudrait également effectuer des études comparatives des familles des délinquants. Le fait de dégager les ressemblances et les différences entre les familles métisses et non métisses pourrait aider le SCC et les organisations métisses à mieux comprendre en quoi les besoins en matière de services des familles métisses sont particuliers.

Troisièmement, le personnel correctionnel pourrait tirer profit de cours de sensibilisation. Si les agents chargés des cas avaient une meilleure compréhension de la culture métisse et des besoins des délinquants métis, ils pourraient prendre des décisions éclairées pendant le processus d'évaluation et la mise en œuvre des plans

correctionnels. Les programmes de sensibilisation à la culture autochtone en place au SCC pourraient être améliorés en y ajoutant du matériel sur les délinquants métis et leur culture. Il serait aussi utile de faire ressortir les différences qui existent entre les délinquants métis et les délinquants autochtones. Cependant, il serait peut-être nécessaire de créer de nouveaux programmes de formation qui porteraient sur les différents groupes autochtones. Il faudrait effectuer d'autres études pour cerner les besoins des employés et trouver les meilleurs moyens de présenter la formation.

Enfin, les résultats de l'étude pourraient servir à faciliter l'application des articles 81 et 84 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC)*. Une connaissance plus approfondie des besoins des délinquants métis pourrait aider les organisations métisses et le SCC à trouver les collectivités appropriées pour les mises en liberté. Il serait également important de mieux comprendre les services offerts aux délinquants métis dans les diverses collectivités. La deuxième partie de la présente étude pourrait porter sur l'évaluation des besoins communautaires dans les villes où les délinquants métis prévoient être mis en liberté.

BIBLIOGRAPHIE

Commission royale sur les peuples autochtones. *Par delà les divisions culturelles : un rapport sur les autochtones et la justice pénale au Canada*, ministère des Approvisionnement et Services du Canada, 1996.

Gouvernement du Canada. *Discours du Trône*, 1^{re} session, 37^e législature, le 30 janvier 2001.

Hamilton, A. et Sinclair, C. *Report of the Aboriginal Justice Inquiry of Manitoba VI: The justice system and Aboriginal people*, Winnipeg (Manitoba), Queen's Printer, 1991.

Johnston, J. *Enquête sur les délinquants autochtones : examen de dossiers et entrevues*, Rapport de recherche R-61, Service correctionnel du Canada, 1997.

Manitoba Métis Federation – Région de Winnipeg. *Évaluation des besoins dans la collectivité des délinquants Métis du Manitoba*, Rapport de recherche R-111, Service correctionnel du Canada, 2002.

Moore, J. *Profil comparatif des délinquants des Premières nations, métis et inuits*, Rapport de recherche R-134, Service correctionnel du Canada, 2002.

Motiuk, L. et Nafekh, M. « Profils des délinquants autochtones dans les services correctionnels fédéraux », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 12, n° 1, 2000, p. 10-15.

Saskatchewan Métis Justice Review Committee. *Report of the Saskatchewan Métis Justice Review Committee*, 1992.

Service correctionnel du Canada. *Profil instantané des délinquants sous responsabilité fédérale pris en une journée*, données inédites en provenance du Système de gestion des détenus, mars 2002.

Service correctionnel du Canada. *Profil démographique des peuples autochtones du Canada et des délinquants autochtones détenus dans des établissements correctionnels fédéraux*, 1999.

Solliciteur général Canada. *Questions correctionnelles concernant les Autochtones*, Révision du droit correctionnel, document n° 7, 1988.

Statistique Canada. *Recensement de la population*, Ottawa, 1996.

Task Force on the Criminal Justice System and its Impact on the Indian and Métis People of Alberta. *Justice on trial: Report of the Task Force on the Criminal Justice System and its Impact on the Indian and Métis People of Alberta*, Alberta, vol. 1, 1991.

Trevethan, S., Auger, S., Moore, J-P., MacDonald, M. et Sinclair, J. *Les conséquences du démembrement de la famille sur les détenus autochtones et non autochtones*, Rapport de recherche R-113, Service correctionnel du Canada, 2002a.

Trevethan, S., Moore, J-P. et Thorpe, M. *Les besoins des délinquants métis dans les établissements correctionnels fédéraux en Colombie-Britannique*, Rapport de recherche R-129, Service correctionnel du Canada, 2002b.

Trevethan, S., Moore, J-P. et Rastin, C. « Profil des délinquants autochtones incarcérés dans un pénitencier fédéral ou purgeant leur peine dans la collectivité », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 14, n° 3, 2002c, p. 20-23.

Trevethan, S., Tremblay, S. et Carter, J. *La surreprésentation des Autochtones dans le système de justice*, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, 2000.

ANNEXE A : Tableaux

Tableau 1
Caractéristiques démographiques et socioéconomiques

	Métis		Premières nations		Non-Autochtones		p
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	
Total	52		327		295		
Établissement	52		327		295		
Pénitencier de la Saskatchewan – sécurité moyenne	41	79 %	209	64 %	169	57 %	
Pénitencier de la Saskatchewan – sécurité maximale	2	4 %	0	0 %	0	0 %	
Établissement Riverbend	9	17 %	37	11 %	48	16 %	
Centre psychiatrique régional	0	0 %	81	25 %	76	26 %	
Âge à l'admission	52		327		295		**
Moins de 35 ans	32	62 %	227	69 %	171	58 %	
Plus de 35 ans	20	38 %	100	31 %	124	42 %	
Âge moyen	31,2 ans		30,4 ans		34,2 ans		
État matrimonial à l'admission	51		318		294		***
Célibataire	19	37 %	169	53 %	163	55 %	*
Marié/union de fait	30	59 %	126	40 %	77	26 %	***
Séparé/divorcé	2	4 %	21	7 %	48	16 %	***
Veuf	0	0 %	2	1 %	6	2 %	NS
Niveau de scolarité à l'admission	38		260		209		***
Pas de diplôme d'études secondaires	33	87 %	231	89 %	159	76 %	
Diplôme d'études secondaires	5	13 %	29	11 %	50	24 %	
Emploi à l'arrestation	38		260		211		***
Avec emploi	12	32 %	63	24 %	84	40 %	
Sans emploi	26	68 %	197	76 %	127	60 %	

NS = Non significatif

* = $p \leq 0,05$

** = $p \leq 0,01$

*** = $p \leq 0,001$

Tableau 2
Antécédents criminels

	Métis		Premières nations		Non-Autochtones		p
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	
Condamnations antérieures comme jeune contrevenant	37		258		204		***
Oui	23	62 %	172	67 %	92	45 %	
Non	14	38 %	86	33 %	112	55 %	
Condamnations antérieures comme adulte	38		260		209		NS
Oui	35	92 %	235	90 %	182	87 %	
Non	3	8 %	25	10 %	27	13 %	
Surveillance communautaire antérieure	38		259		208		NS
Oui	31	82 %	216	83 %	158	76 %	
Non	7	18 %	43	17 %	50	24 %	
Peine antérieure de ressort provincial	38		260		209		**
Oui	31	82 %	214	82 %	148	71 %	
Non	7	18 %	46	18 %	61	29 %	
Peine antérieure de ressort fédéral	38		260		209		NS
Oui	10	26 %	81	31 %	77	37 %	
Non	28	74 %	179	69 %	132	63 %	
Échec – peine communautaire	37		259		208		**
Oui	24	65 %	192	74 %	128	62 %	
Non	13	35 %	67	26 %	80	38 %	
Échec – mise en liberté sous condition	37		258		206		NS
Oui	19	51 %	129	50 %	86	42 %	
Non	18	49 %	129	50 %	120	58 %	
Isolement pour infraction disciplinaire	35		246		201		NS
Oui	8	23 %	95	39 %	76	38 %	
Non	27	77 %	151	61 %	125	62 %	
Évasion/tentative/illégalement en liberté	38		259		208		*
Oui	14	37 %	99	38 %	56	27 %	
Non	24	63 %	160	62 %	152	73 %	
Reclass. à un niveau de sécurité plus élevé	37		251		202		NS
Oui	3	8 %	57	23 %	42	21 %	
Non	34	92 %	194	77 %	160	79 %	
Moins de 6 mois depuis la dernière incarcération	38		260		208		*
Oui	15	39 %	92	35 %	53	25 %	
Non	23	61 %	168	65 %	155	75 %	

NS = Non significatif

* = $p \leq 0,05$

** = $p \leq 0,01$

*** = $p \leq 0,001$

Tableau 3
Caractéristiques des infractions

Infraction à l'origine de la peine actuelle	Métis		Premières nations		Non-Autochtones		p
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	
	52		327		283		
Infraction la plus grave							
Homicide	10	19 %	84	26 %	74	25 %	NS
Tentative de meurtre	2	4 %	0	0 %	4	1 %	**
Agression sexuelle	8	15 %	81	25 %	66	22 %	NS
Voies de fait	7	13 %	59	18 %	27	9 %	**
Vol qualifié	14	27 %	56	17 %	72	24 %	**
Autre crime de violence	2	4 %	3	1 %	1	0 %	*
Infraction contre les biens	5	10 %	25	8 %	25	8 %	NS
Conduite avec facultés affaiblies	1	2 %	6	2 %	0	0 %	NS
Infractions en matière de drogues	2	4 %	2	1 %	11	4 %	*
Autres infractions au <i>Code criminel</i> ou à des lois fédérales	1	2 %	10	3 %	11	4 %	NS
Peine totale moyenne (1)		6,0 ans		4,8 ans		5,7 ans	NS
Niveau de sécurité à l'admission							NS
Minimale	4	9 %	24	8 %	35	13 %	
Moyenne	32	68 %	206	68 %	183	69 %	
Maximale	11	23 %	74	24 %	48	18 %	

(1) Pour calculer la peine totale moyenne, on ne tient pas compte des peines à perpétuité.

NS = Non significatif

* = $p \leq 0,05$

** = $p \leq 0,01$

*** = $p \leq 0,001$

Tableau 4
Facteurs statiques et dynamiques

	Métis		Premières nations		Non-Autochtones		p
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	
Risque de récidive	51		316		288		*
Faible	0	0 %	4	1 %	9	3 %	
Moyen	12	24 %	61	19 %	78	27 %	
Élevé	39	76 %	251	79 %	201	70 %	
Besoin général pour les facteurs dynamiques	51		316		288		***
Faible	0	0 %	3	1 %	4	1 %	
Moyen	7	14 %	48	15 %	84	29 %	
Élevé	44	86 %	265	84 %	200	69 %	
Facteurs dynamiques	49		297		276		
Situation matrimoniale/familiale – besoin élevé	31	63 %	190	64 %	156	57 %	NS
Toxicomanie – besoin élevé	47	96 %	282	95 %	202	73 %	***
Collectivité – besoin élevé	19	39 %	99	33 %	122	44 %	*
Orient. pers./affective – besoin élevé	48	98 %	288	97 %	261	95 %	NS
Attitude – besoin élevé	30	61 %	123	41 %	160	58 %	***
Fréquentations - besoin élevé	37	76 %	192	65 %	164	59 %	NS
Emploi - besoin élevé	39	80 %	236	79 %	192	70 %	*
Motivation à l'égard de l'intervention	50		291		267		NS
Faible	8	16 %	64	22 %	62	23 %	
Moyenne	30	60 %	182	63 %	149	56 %	
Élevée	12	24 %	45	15 %	56	21 %	
Potentiel de réinsertion sociale	46		294		252		***
Faible	34	74 %	220	75 %	108	43 %	
Moyen	9	20 %	53	18 %	88	35 %	
Élevé	3	7 %	21	7 %	56	22 %	

NS = Non significatif

* = $p \leq 0,05$

** = $p \leq 0,01$

*** = $p \leq 0,001$

Tableau 5
Information sur la collectivité

	N ^{bre}	%		N ^{bre}	%
Province/territoire de résidence – enfance	51		Meilleur endroit où être mis en liberté	46	
Saskatchewan	28	55 %	Grande ville	28	61 %
Manitoba	12	24 %	Collectivité métisse	6	13 %
Alberta	6	12 %	Collectivité rurale	5	11 %
Colombie-Britannique	2	4 %	Petite ville	5	11 %
Ontario	2	4 %	Réserve	2	4 %
Nouvelle-Écosse	1	2 %			
			Plan pour la mise en liberté	48	
Genre de collectivité – enfance	52		Grande ville	35	73 %
Grande ville	19	37 %	Petite ville	5	10 %
Collectivité rurale	13	25 %	Collectivité métisse	4	8 %
Petite ville	10	19 %	Collectivité rurale	3	6 %
Collectivité métisse	8	15 %	Réserve	1	2 %
Réserve	1	2 %			
Autre	1	2 %			
Genre de collectivité à l'arrestation	52				
Grande ville	28	54 %			
Petite ville	10	19 %			
Collectivité rurale	7	13 %			
Collectivité métisse	5	10 %			
Réserve	2	4 %			
N^{bre} d'années dans la collectivité à l'arrestation	52				
Moins de 1 an	23	44 %			
Entre 1 et 5 ans	11	21 %			
Entre 6 et 10 ans	2	4 %			
Entre 11 et 15 ans	4	8 %			
Entre 16 et 20 ans	3	6 %			
Plus de 20 ans	9	17 %			
Genre de collectivité où a été commise l'infraction	51				
Grande ville	28	55 %			
Petite ville	12	24 %			
Collectivité rurale	6	12 %			
Collectivité métisse	4	8 %			
Réserve	1	2 %			
Où vous sentez-vous chez vous?	44				
Grande ville	24	55 %			
Collectivité métisse	10	23 %			
Collectivité rurale	5	11 %			
Petite ville	4	9 %			
Réserve	1	2 %			
Appartenance à la collectivité de résidence	45				
Oui	38	84 %			
Non	7	16 %			

NS = Non significatif

* = $p \leq 0,05$

** = $p \leq 0,01$

*** = $p \leq 0,001$

Tableau 6
Contexte familial

	N ^{br}	%		N ^{br}	%
Principal pourvoyeur de soins dans l'enfance	52		La violence vécue a contribué à l'emprisonnement	39	
Mère naturelle	23	44 %	Oui	27	69 %
Parents naturels	7	13 %	Non	12	31 %
Grands-parents	7	13 %	Criminalité dans la famille	51	
Foyer d'accueil	5	10 %	Oui	35	69 %
Père naturel	3	6 %	Non	16	31 %
Personne hors de la famille	3	6 %	Rapport actuel avec le conjoint	22	
Parents adoptifs	2	4 %	Oui	15	68 %
Frère ou sœur	2	4 %	Non	7	32 %
Attachement au principal pourvoyeur de soins	52		Attachement au conjoint	16	
Oui	45	87 %	Oui	12	75 %
Non	7	13 %	Non	4	25 %
A été confié aux services de protection de la jeunesse	52		Enfants (biologiques, beaux-enfants et adoptés)	52	
Oui	27	52 %	Oui	33	63 %
Non	25	48 %	Non	19	37 %
Organisme de la protection de la jeunesse	27		Rapport actuel avec les enfants	33	
Foyer d'accueil	19	70 %	Oui	20	61 %
Foyer de groupe	10	37 %	Non	13	39 %
Adopté	3	11 %	Attachement aux enfants	24	
Autre	3	11 %	Oui	19	79 %
Bonne situation économique dans l'enfance	52		Non	5	21 %
Oui	37	71 %	Rapport actuel avec d'autres membres de la famille	51	
Non	15	29 %	Oui	40	78 %
Enfance stable	52		Non	11	22 %
Oui	33	63 %			
Non	19	37 %			
Enfance heureuse	52				
Oui	36	69 %			
Non	16	31 %			
Victime/témoïn de violence au foyer	52				
Oui	39	75 %			
Non	13	25 %			
Victime/témoïn de violence dans la collectivité	52				
Oui	43	83 %			
Non	9	17 %			
Problème de drogue ou d'alcool chez le pourvoyeur de soins	51				
Alcool	40	78 %			
Drogue	11	22 %			
Inhalation de drogues	1	2 %			
La toxicomanie au foyer a contribué à l'emprisonnement	40				
Oui	27	68 %			
Non	13	33 %			

NS = Non significatif

* = $p < 0,05$

** = $p < 0,01$

*** = $p < 0,001$

Tableau 7
Information sur la culture

	N ^{bre}	%		N ^{bre}	%
Parle/comprend une langue autochtone	51		Attachement à la culture autochtone – en établissement	51	
Oui	15	29 %	Oui	28	55 %
Non	36	71 %	Non	23	45 %
Possède une carte de Métis ou est membre d'une organisation métisse locale	52		Attachement à la culture autochtone – dans la collectivité	32	
Oui	20	38 %	Oui	13	41 %
Non	32	62 %	Non	19	59 %
Attachement à la culture métisse – enfance	50		A participé à des activités métisses – enfance	52	
Oui	15	30 %	Oui	17	33 %
Non	35	70 %	Non	35	67 %
Attachement à la culture métisse – vie d'adulte, avant l'incarcération	51		A participé à des activités métisses – vie d'adulte	52	
Oui	18	35 %	Oui	25	48 %
Non	33	65 %	Non	27	52 %
Attachement à la culture métisse – en établissement	50		A participé à des activités autochtones - enfance	52	
Oui	20	40 %	Oui	19	37 %
Non	30	60 %	Non	33	63 %
Attachement à la culture métisse – dans la collectivité	33		A participé à des activités autochtones – vie d'adulte	52	
Oui	14	42 %	Oui	35	67 %
Non	19	58 %	Non	17	33 %
Attachement à la culture autochtone – enfance	51		Participe actuellement à des activités métisses	52	
Oui	13	25 %	Oui	3	6 %
Non	38	75 %	Non	49	94 %
Attachement à la culture autochtone – vie d'adulte avant l'incarcération	52		Participe actuellement à des activités autochtones	52	
Oui	19	37 %	Oui	22	42 %
Non	33	63 %	Non	30	58 %

NS = Non significatif

* = $p \leq 0,05$

** = $p \leq 0,01$

*** = $p \leq 0,001$

Tableau 8
Autre information

	N ^{bre}	%
Expérience de travail avant l'incarcération	52	
Oui	46	88 %
Non	6	12 %
Dernier secteur d'emploi	44	
Métiers, transport et manœuvres	37	84 %
Ventes et services	3	7 %
Autre	2	5 %
Affaires, finances et administration	1	2 %
Éducation	1	2 %
Expérience d'emploi antérieure	45	
Métiers, transport et manœuvres	42	93 %
Ventes et services	6	13 %
Affaires, finances et administration	3	7 %
Justice pénale	1	2 %
Éducation	1	2 %
Services de santé et services médicaux	1	2 %
Services de santé mentale	1	2 %
Travaille actuellement en établissement	52	
Oui	33	63 %
Non	19	37 %
Facile de trouver un emploi après la mise en liberté	52	
Oui	42	81 %
Non	10	19 %

NS = Non significatif

* = $p \leq 0,05$

** = $p \leq 0,01$

*** = $p \leq 0,001$

Tableau 9
Participation aux programmes en établissement

	N ^{bre}	%						
Participation aux programmes pendant l'incarcération	52							
Oui	41	79 %						
Non	11	21 %						
	Progr. généraux		Programmes autochtones		Progr. métis		Programmes terminés	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Programmes dans l'ensemble	41							
Toxicomanie	36	88 %	13	36 %	2	6 %	35	97 %
Maîtrise de la colère/violence familiale	26	63 %	3	12 %	0	0 %	25	96 %
Aptitudes cognitives/comp. psychosociales	25	61 %	1	4 %	0	0 %	22	88 %
Éducation	25	61 %	2	8 %	1	4 %	17	68 %
Counseling/psychologique	19	46 %	8	42 %	2	11 %	16	84 %
Emploi	14	34 %	0	0 %	0	0 %	13	93 %
Traitement des délinquants sexuels	6	15 %	1	17 %	0	0 %	5	83 %
Autre	2	5 %	0	0 %	0	0 %	2	100 %
	Oui		Non					
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%				
Utilité du programme								
Toxicomanie	32	89 %	4	11 %				
Maîtrise de la colère, violence familiale	24	92 %	2	8 %				
Aptitudes cognitives/comp. psychosociales	19	76 %	6	24 %				
Éducation	23	92 %	2	8 %				
Counseling/psychologique	18	95 %	1	5 %				
Emploi	11	79 %	3	21 %				
Traitement des délinquants sexuels	6	100 %	0	0 %				
Autre	2	100 %	0	0 %				
Aimerait avoir des programmes/services en établissement adaptés aux Métis	49							
Oui	48	98 %						
Non	1	2 %						
Aimerait que des animateurs métis offrent des programmes et des services en établissement	50							
Oui	49	98 %						
Non	1	2 %						

NS = Non significatif

* = $p \leq 0,05$

** = $p \leq 0,01$

*** = $p \leq 0,001$

Tableau 10
Participation aux programmes pendant une mise en liberté sous condition

	N ^{bre}	%						
A bénéficié de la libération conditionnelle	52							
Oui	19	37 %						
Non	33	63 %						
A participé à des progr. à la lib. cond.	19							
Oui	11	58 %						
Non	8	42 %						
	Progr. généraux N ^{bre}	%	Programmes autochtones N ^{bre}	%	Progr. métis N ^{bre}	%	Programmes terminés N ^{bre}	%
Programmes généraux	11							
Toxicomanie	10	91 %	0	0 %	0	0 %	8	80 %
Counseling/psychologique	6	55 %	3	50 %	2	33 %	4	67 %
Éducation	3	27 %	1	33 %	0	0 %	1	33 %
Aptitudes cognitives/comp. psychosociales	2	18 %	0	0 %	0	0 %	2	100 %
Maîtrise de la colère/violence familiale	1	9 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Emploi	1	9 %	0	0 %	0	0 %	1	100 %
Délinquant sexuel	1	9 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Autre	2	18 %	1	50 %	1	50 %	2	100 %
	Oui N ^{br}	%	Non N ^{br}	%				
Utilité des programmes								
Toxicomanie	8	80 %	2	20 %				
Counseling/psychologique	6	100 %	0	0 %				
Éducation	3	100 %	0	0 %				
Aptitudes cognitives/comp. psychosociales	2	100 %	0	0 %				
Maîtrise de la colère/violence familiale	1	100 %	0	0 %				
Emploi	1	100 %	0	0 %				
Délinquant sexuel	1	100 %	0	0 %				
Autre	1	50 %	1	50 %				
Souhaite des programmes/services adaptés aux Métis dans la collectivité	50							
Oui	45	90 %						
Non	5	10 %						

NS = Non significatif

* = $p < 0,05$

** = $p < 0,01$

*** = $p < 0,001$

Tableau 11
Participation aux programmes – besoin élevé pour facteurs dynamiques

Programmes	Besoin élevé													
	Situation matrimoniale/familiale		Toxicomanie		Fonct. dans la collectivité		Besoins personnels/affectifs		Attitude		Fréquentations		Emploi	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
	25		39		17		39		24		32		33	
Toxicomanie		***		***		***		***		***		***		***
Oui	23	92 %	35	90 %	16	94 %	34	87 %	20	83 %	27	84 %	30	91 %
Non	2	8 %	4	10 %	1	6 %	5	13 %	4	17 %	5	16 %	3	9 %
Aptitudes cognitives/comp. psychosociales		NS		NS		NS		NS		**		NS		NS
Oui	16	64 %	23	59 %	11	65 %	24	62 %	18	75 %	20	63 %	21	64 %
Non	9	36 %	16	41 %	6	35 %	15	38 %	6	25 %	12	38 %	12	36 %
Maîtrise de la colère		*		NS		*		NS		NS		NS		NS
Oui	18	72 %	24	62 %	13	76 %	25	64 %	16	67 %	20	63 %	20	61 %
Non	7	28 %	15	38 %	4	24 %	14	36 %	8	33 %	12	38 %	13	39 %
Éducation		NS		NS		NS		NS		NS		NS		NS
Oui	13	52 %	24	62 %	9	53 %	23	59 %	16	67 %	19	59 %	22	67 %
Non	12	48 %	15	38 %	8	47 %	16	41 %	8	33 %	13	41 %	11	33 %
Counseling		NS		NS		NS		NS		NS		NS		NS
Oui	11	44 %	17	44 %	7	41 %	18	46 %	12	50 %	14	44 %	12	36 %
Non	14	56 %	22	56 %	10	59 %	21	54 %	12	50 %	18	56 %	21	64 %
Emploi		NS		NS		NS		NS		NS		NS		NS
Oui	9	36 %	14	36 %	5	29 %	14	36 %	8	33 %	11	34 %	14	42 %
Non	16	64 %	25	64 %	12	71 %	25	64 %	16	67 %	21	66 %	19	58 %
Délinquant sexuel		**		***		*		***		***		***		***
Oui	5	20 %	6	15 %	4	24 %	6	15 %	4	17 %	4	13 %	6	18 %
Non	20	80 %	33	85 %	13	76 %	33	85 %	20	83 %	28	88 %	27	82 %

NS = Non significatif

* = $p < 0,05$

** = $p < 0,01$

*** = $p < 0,001$

Tableau 12
Besoins des délinquants

	N ^{br}	%		N ^{br}	%
Problèmes au moment de l'incarcération (1)	52		Besoins après la mise en liberté (1)	43	
Consommation d'alcool/dépendance	30	58 %	Emploi/Éducation	16	37 %
Fréquentations criminelles/habitudes criminelles	25	48 %	Réseau de soutien	12	28 %
Colère/violence	23	44 %	Programmes culturels et accès aux activités	10	23 %
Toxicomanie/dépendance	21	40 %	Programmes correctionnels généraux/counseling	6	14 %
Difficulté financière/pauvreté	15	29 %	Programmes – toxicomanie	4	9 %
Difficultés matrimoniales/familiales	14	27 %	Aide financière	3	7 %
Emploi/éducation	12	23 %	Autres	1	2 %
Dépression	9	17 %	Aucun besoin	5	12 %
Estime de soi	4	8 %			
Logement	3	6 %	Suggestions de programmes en établ. (1)	50	
Santé mentale	2	4 %	Programmes adaptés aux Métis/programmes culturels	13	26 %
Manque d'appui dans la collectivité	1	2 %	Programme relatif à la toxicomanie	11	22 %
Santé physique	1	2 %	Emploi/éducation	9	18 %
Décès dans la famille	0	0 %	Autres programmes en établissement	9	18 %
Inhalation de substances	0	0 %	Groupes d'appui/groupes de partage des Métis	5	10 %
Autres	14	27 %	Programmes de réinsertion dans la collectivité	4	8 %
			Aînés	4	8 %
Ces besoins diffèrent-ils de ceux des détenus non autochtones?	48		Autres	3	6 %
Oui	28	58 %	Aucun	7	14 %
Non	20	42 %			
			Suggestions de programmes dans collectivité (1)	47	
Ces besoins diffèrent-ils de ceux des autres détenus autochtones?	50		Programmes culturels	13	28 %
Oui	18	36 %	Programmes relatifs à la toxicomanie	12	26 %
Non	32	64 %	Autres programmes	10	21 %
			Emploi/éducation	6	13 %
Besoins en milieu carcéral (1)	47		Réseau de soutien	5	11 %
Programmes correctionnels	16	34 %	Violence familiale/maîtrise de la colère	5	11 %
Accès aux Aînés	8	17 %	Counseling	4	9 %
Programmes et activités axés sur les Métis	8	17 %	Autres	7	15 %
Compréhension de soi	6	13 %	Aucun	2	4 %
Traitement pour les toxicomanes	5	11 %			
Découvrir sa culture	4	9 %			
Personnel métis	3	6 %			
Autres	4	9 %			
Aucun besoin	7	15 %			

(1) Comme les répondants pouvaient choisir plusieurs réponses, le total n'est pas égal à 100 %.

NS = Non significatif

* = $p < 0,05$

** = $p < 0,01$

*** = $p < 0,001$

Tableau 13
Besoins de la famille

	N ^{br}	%
Entrevues avec les délinquants – besoins de la famille pendant l’incarcération (1)	43	
Engagement/appui du délinquant	11	26 %
Rapports avec le délinquant	10	23 %
Réseau de soutien/appui en général	9	21 %
Aide financière	8	19 %
Comprendre le délinquant	5	12 %
Autres	6	14 %
Aucun	7	16 %
Entrevues avec les délinquants – besoins de la famille après la mise en liberté (1)	35	
Engagement/appui du délinquant	8	23 %
Rapports avec le délinquant	8	23 %
Aide financière	7	20 %
Soutenir/comprendre le délinquant	6	17 %
Réseau de soutien/appui en général	5	14 %
Autres	4	11 %
Aucun	6	17 %
Services pour la famille pendant l’incarcération	16	
Oui	2	13 %
Non	14	88 %
Services pour la famille après la mise en liberté	17	
Oui	4	24 %
Non	13	76 %
Besoins familiaux pendant l’incarcération (1)	18	
Contact/visite	6	33 %
Aide financière/emploi	4	22 %
Réseau de soutien	3	17 %
Counseling	2	11 %
Autres	4	22 %
Aucun	3	17 %
Besoins familiaux à la mise en liberté (1)	18	
Appui/comprendre le délinquant	7	39 %
Aide financière/emploi	5	28 %
Réseau de soutien/appui en général	4	22 %
Autres	3	17 %
Aucun	3	17 %

(1) Comme les répondants pouvaient choisir plusieurs réponses, le total n’est pas égal à 100 %.

NS = Non significatif

* = $p < 0,05$

** = $p < 0,01$

*** = $p < 0,001$

Tableau 14
Entrevues avec le personnel

	N ^{bre}	%		N ^{bre}	%
Intervient actuellement auprès de :	13		Besoins des délinquants métis à l'incarcération (1)	12	
Délinquants autochtones	13	100 %	Programmes correctionnels en général	6	50 %
Délinquants métis	13	100 %	Programmes culturels	5	42 %
Collectivités autochtones	9	69 %	Réseau de soutien	4	33 %
Collectivités métisses	4	31 %	Emploi/programmes pédagogiques	3	25 %
			Autres	2	17 %
A suivi une formation sur les questions autochtones	13		Besoins des délinquants métis satisfaits durant l'incarcération	13	
Oui	11	85 %	Beaucoup	3	23 %
Non	2	15 %	Passablement	2	15 %
			Aucunement/peu	8	62 %
A suivi une formation sur les questions métisses	13		Besoins des délinquants métis à la mise en liberté (1)	12	
Oui	0	0 %	Collectivité/soutien familial	11	92 %
Non	13	100 %	Emploi/aptitudes professionnelles	4	33 %
			Aide financière/logement/emploi	3	25 %
Connaissance actuelle – culture autochtone	13		Programmes communautaires	2	17 %
Bonne/très bonne	4	31 %	Autres	3	25 %
Passable	9	69 %			
Aucune/faible	0	0 %			
			Besoins des délinquants métis satisfaits à la mise en liberté	11	
Connaissance actuelle – culture métisse	13		Beaucoup	2	18 %
Bonne/très bonne	2	15 %	Passablement	3	27 %
Passable	3	23 %	Aucunement/peu	6	55 %
Aucune/faible	8	62 %			
			Besoins des familles satisfaits pendant l'incarcération	9	
Connaissance actuelle – délinquants autochtones	13		Beaucoup	1	11 %
Bonne/très bonne	9	69 %	Passablement	2	22 %
Passable	4	31 %	Aucunement/peu	6	67 %
Aucune/faible	0	0 %			
			Besoins des familles satisfaits après la mise en liberté	8	
Connaissance actuelle – délinquants métis	13		Beaucoup	0	0 %
Bonne/très bonne	2	15 %	Passablement	2	25 %
Passable	5	38 %	Aucunement/peu	6	75 %
Aucune/faible	6	46 %			
			Possibilité de mieux comprendre les délinq. métis (1)	13	
Ces besoins diffèrent-ils de ceux des autres détenus non autochtones?	12		Formation culturelle	10	77 %
Oui	8	67 %	Connaissance de la collectivité	3	23 %
Non	4	33 %	Sources d'information	2	15 %
			Autres	2	15 %
Ces besoins diffèrent-ils de ceux des autres détenus autochtones?	12				
Oui	8	67 %			
Non	4	33 %			

(1) Comme les répondants pouvaient choisir plusieurs réponses, le total n'est pas égal à 100 %.

NS = Non significatif

* = $p <= 0,05$

** = $p <= 0,01$

*** = $p <= 0,001$